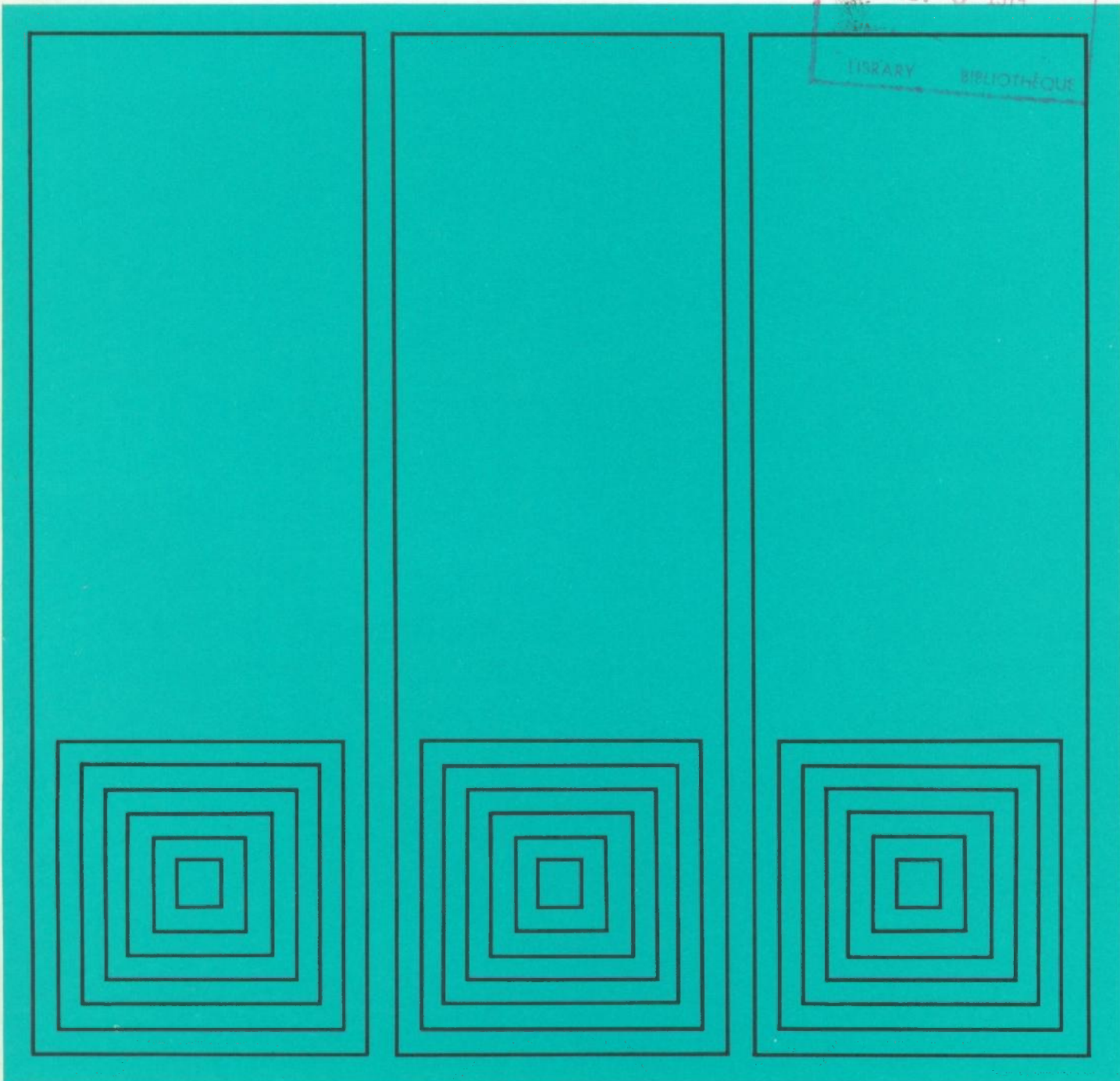


A guide to Canadian community colleges

1974

Guide des collèges communautaires canadiens

1974



STATISTICS CANADA — STATISTIQUE CANADA
Education, Science and Culture Division — Division de l'éducation, des sciences et de la culture
in co-operation with the — en collaboration avec
ASSOCIATION OF UNIVERSITIES — L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS
AND COLLEGES OF CANADA ET COLLÈGES DU CANADA

A GUIDE TO
CANADIAN COMMUNITY COLLEGES
—
GUIDE DES
COLLÈGES COMMUNAUTAIRES CANADIENS

1974

First issue - Première édition

Published by Authority of
The Minister of Industry, Trade and Commerce

Publication autorisée par
le ministre de l'Industrie et du Commerce

September - 1974 - Septembre
4-2242-501

Price—Prix: 70 cents

Statistics Canada and the Association of Universities and Colleges of Canada should be credited
when republishing all or any part of this document

Reproduction autorisée sous réserve d'indication des sources: Statistique Canada
et l'Association des Universités et Collèges du Canada

Information Canada
Ottawa

COMMUNITY COLLEGES OF CANADA

(Le texte français se trouve à la suite/French version follows)

by Dr. Gordon Campbell

(Dr. Campbell is the author of *Community Colleges in Canada* published in 1971 by Ryerson-McGraw Hill, and other works including an annotated bibliography of English and French documents and studies about colleges. A book on the sociological origins of colleges in Alberta is to be published in 1974 by McClelland and Stewart. Dr. Campbell has been awarded a Canada Council research fellowship to continue research relating to colleges. Inquiries and correspondence should be addressed to Dr. G. Campbell, faculty of education, The University of Lethbridge, Lethbridge, Alberta T1K 3M4.)

Among dowager circles, the community college is the *enfant terrible* of Canadian education. Its arrival has altered existing educational arrangements, threatened conventional ways of doing things, and consumed funds others wanted. It has forced governments to develop new administrative structures and to examine how the life-long learning requirements of society can best be met. If it continues to be well cared for, the community college may provide some of the most promising educational achievements in the country.

How to portray such diverse, bumptious, self-assertive and irreverent institutions across Canada as community colleges is an intriguing exercise. Should commentary be confined to the college as an institution? Should major attention be given to the learner —

the locus from which all college activities ought to diverge and converge? Should the Canadian college "movement" be viewed from the east-west perspective of the country in all its diversity? Or, given the jurisdictional constraints of the British North America Act that segregate education province by province, should the emphasis be upon provincial systems? This article will view colleges as systems — their multiple origins, current operation and challenges. A summary of characteristics and a note about terminology will be followed by the history, structure and function of each system, concluding with an evaluation of issues now confronting colleges throughout Canada.

EVOLVING IDENTITY

Canadian colleges exhibit in varying degrees: ease of access, comprehensiveness, community outreach, emphasis upon the teaching/learning process, commitment to flexibility.

At the heart of the college system (as well as the university system) is its admission policy. Colleges hold to the conviction that all citizens are educable; that educational opportunities must be available beyond the existing school and university systems to include a broader segment of society; that post-secondary education should be available within commuting distance (except in sparsely populated areas) for the many rather than the few. Implied in the community college "open-door" concept are some assumptions: low cost to students; psychological accessibility; diversified curricula; the option of leaving traditional academic pursuits temporarily to gain learning through other experience; careful counselling; the opportunity to change direction while in college; more educational scope and thus more career possibilities for the part-time student beyond the conventional school age.

The term comprehensive, although employed extensively in college literature, has no uniform meaning across Canada. In some provinces (Alberta and British Columbia, for instance), it implies a curriculum including: two years of university-level studies; career programs leading directly to employment; remedial-developmental programs and a variety of recreational, thematic and general education studies. Elsewhere, as in Ontario, colleges explicitly provide a vocational alternative to universities. Here, "comprehensive" suggests a range of remedial, general and technical studies and training leading to almost every destination other than a university. In Quebec, colleges are considered stage three in a comprehensive four-tiered total system (primary, secondary, college, university). Institutes of technology, agricultural colleges, marine schools are not included in legislation governing community colleges. However specialized, they are certainly comprehensive vocational colleges and, as such, are included in a broad definition of community college.

The community orientation of a college is determined by college philosophy, its leadership, its location (city centre, sub-urban or rural), the educational services asked for by the community, and its relationship to other educational institutions and agencies. There is no agreement as to what "community" in a college title signifies. In British Columbia, not a single college uses the term community in its title although a student outside of a given college district is obliged to pay higher fees than a resident. In Alberta, the government forbids the use of the term "junior" in college titles and encourages "community". However, only two colleges in Alberta include "community" in their titles; another uses "regional". Colleges of applied arts and technology in Ontario were not allowed to use "community" when the names for individual colleges were being considered. Many college administrators in Quebec would reject outright the implications of the term *collège communautaire*.

From the point of view of curriculum, "community" cannot be interpreted to mean merely that the program of instruction has been designed to meet local needs alone. To a degree not formerly anticipated, Ontario colleges are developing distinctive programs attractive to people outside a local vicinity. Indeed, many colleges across Canada offer instruction in subjects where no local employment possibility exists. In Saskatchewan it is estimated that one out of every three technical institute graduates each year leaves the province in search of employment. In sum, all colleges do have a community dimension, however, interpreted. Some institutions may specialize in programs of local interest. For others, the community may be a matter of geography: a district, a region or the province and beyond. For most colleges, especially as they concern the local part-time student or the mature student over 18 (20 in Quebec) who lacks appropriate admission qualifications, "community" means the promise to promote the cultural, intellectual and social life of the district above and beyond regularly scheduled day and evening classes. A college does not exist exclusively for the university, or for industry and the professions or an elite; it also provides an oasis to which workers, youth and all who seek to learn, can regularly return. Increasingly, work and study are being interwoven throughout a lifetime. And, while it is a fact that much has been done to open colleges to all sorts of people, insufficient attention has been given to adjusting the method and content of education to meet their needs.

Colleges are teaching institutions. Whereas university faculty, in addition to teaching, are obliged through scholarly research and consulting to contribute to the advancement of knowledge, college teachers are expected to give highest priority to excellence in the teaching/learning process. This is not to suggest that college instructors do not value research or that colleges ought not to conduct institutional research. The point is, rather, that a college is a community of learners, not a community of advanced scholars.

In this context, the centrality of the individual learner is paramount.

In their commitment to flexibility, colleges have set for themselves formidable and lofty goals: to generate motivation among students whose experience in secondary school turned them off learning; to serve effectively new economic and social classes; to establish classrooms anywhere in the community — highrise, storefront or church basement; to break the lock-step time bind in the traditional pacing of education; to offer persons of all ages a means of self-fulfillment. Thus dedicated, colleges must search out fresh approaches and serve new constituencies with zeal and imagination. Short-term study, remedial-development programs and opportunities for re-entry of all age groups into vocational and general studies demand sensitive and often unprecedented mechanisms for adult learning.

A word about terminology. *Transfer* denotes studies providing credits toward a baccalaureate degree. This term creates difficulties as community college systems develop and inter-institutional relationships increase. Programs are being developed for articulation among many kinds of institutions. Indeed, students who have met the requirements for a university degree are attending a community college for specific technical training prior to employment. *Junior college* denotes an institution whose program of studies is confined largely to the first year or two of studies leading to a baccalaureate degree given elsewhere. There are few such public institutions now left in Canada. *Post-secondary* is an inclusive term referring to all post-high school institutions, including universities. It does not indicate clearly, however, that a third level or system beyond the primary and secondary systems has come into being in Canada consisting of two categories: degree-granting and non-degree granting institutions. A better term, one that incorporates both these divisions is *tertiary*. In English-speaking Canada, *college* designates either a part of a university or a non-degree granting institution whose emphasis on vocational training makes its purpose quite different from that of the university. The chief executive officer of a college in Alberta and Ontario is called *president*, in Quebec, *director general*, in British Columbia and Saskatchewan *principal*, and in Manitoba, *director*. A variety of titles is used in the Atlantic provinces. A *community college* is a locally oriented, tertiary level, non-degree institution offering general and specialized programs for full-time and part-time studies. The normal duration of college studies is two years for those proceeding to a university and up to three years for those intending to enter the labor market directly.

Most recent figures from Statistics Canada (1971-72) showed a total full-time enrolment of 95,868 in technical programs in colleges and related institutions, 54,834 enrolled in university transfer programs, for a combined total of 150,702 college students. There were in 1970-71 about as many full-time teachers in Quebec (4,003) as there were in the rest of Canada (4,056). About 26% of the instructional staff in Quebec were female; in Canada as a whole, less than a quarter (23%) of the teaching staff were female. The median salary for males was \$10,456; the median salary for females was \$8,075. The median salary of educational staff in Canada was \$11,549. Ontario was slightly higher (\$11,939) and the Atlantic provinces were lower (\$10,233).

The median years' experience of all educational staff in Canada was approximately 2 1/2 years — slightly less in Ontario and a little more in western Canada. In the Atlantic provinces 80%, in Ontario 66%, and in the western provinces 65% had no experience working in another post-secondary institution. The median years' experience in industry for all educational staff was nearly four years. Of some 5,000 full-time administrators, teachers and assistants in Canada's colleges (excluding Quebec), 3.5% held a

doctoral degree, 27% a master's degree, 40% a bachelor's degree, 29% no degree.

BRITISH COLUMBIA

No Canadian college system resembles more closely the American community junior college pattern than does that of British Columbia. At the same time, the early affiliation of colleges in this province was peculiarly Canadian. Between 1903 and 1915 Victoria College (now the University of Victoria) was affiliated with McGill University although administered by the Victoria School Board and later, under the same administration, affiliated with The University of British Columbia (which also had been affiliated with McGill). The close alignment of colleges with school boards remains a salient characteristic of B.C.'s college system. (More than 43 of approximately 78 school districts are involved in the operation of colleges.)

The architect of B.C. college development in the 1960's was undoubtedly John B. Macdonald. His report in 1962, *Higher Education in British Columbia and a Plan for the Future*, recommended the establishment of two-year colleges for designated communities. Amendments to the Public Schools Act in 1958 permitted the formation of school district colleges "in which tuition in first and second year university work is offered by authority of a board of school trustees". Until 1963, colleges were obliged to be affiliated with The University of British Columbia. Amendments to the Public Schools Act in that year provided for the establishment and government of colleges as a responsibility of locally elected boards of school trustees and generally facilitated the implementation of the Macdonald report. A college could be established only after citizens had passed a plebiscite (approval in principle) and a referendum (approval of specific local taxation for capital costs). School boards were easily successful in plebiscites; nearly everyone wanted a college. Referenda did not fare so well. Of the three in the province put to ratepayers by school boards only one succeeded (supporting Selkirk College). In February 1970, the government introduced major amendments to the Public Schools Act: vocational schools were to be "melded" with adjacent colleges; distinctions between regional district colleges were abandoned; the principal was removed from the voting membership on the college council (board of governors) but his authority as chief executive officer was more clearly defined; a council would consist of two members appointed by government, the district superintendent of schools (since removed from council membership), school board appointees and community representatives appointed by government. Provision was not made for faculty or student representation.

Nine comprehensive colleges currently offer university transfer and career programs; one institute of technology concentrates upon technical training and studies at a high level of proficiency. Three colleges are located on the lower mainland, two on Vancouver Island and four in the interior. Seven colleges now have vocational divisions which, in British Columbia terminology, means less technically sophisticated training for employment. The colleges are comprehensive and emphasize the "open door" admissions policy. In a survey of grade 12 students within college districts, conducted by John Dennison and Alex Turner in June 1972, students consistently were attracted to the nearest college as their first choice for further studies rather than to the university.

In British Columbia, the government has assumed full costs of college capital development and the possibility of an experimental college "without walls" in the Fraser-Delta region is being explored. A recently appointed commissioner of education, John Bremmer, is probing, advising, consulting in all areas of education including the colleges and their articulation with the universities and the British Columbia Institute of Technology (BCIT).

The enrolment of full-time students in all B.C. colleges in the fall of 1971 was 11,492; of these 5,707 were registered in technical programs (half of whom were registered in BCIT) and 5,785 in university transfer programs (one third of whom were enrolled at Vancouver City College).

ALBERTA

Alberta did not experience the dramatic changes in its education system that took place in Quebec and Ontario.

Managed by locally elected school boards and funded by local taxation, a public junior college was established first at Lethbridge in 1957 under provisions of the Alberta Public School Act. The Public Junior Colleges Act (1958) required junior colleges to be affiliated with a university and to be supported in part by local taxation. Colleges developed at Red Deer (1964), Medicine Hat (1965), Grande Prairie and Calgary (1966). New legislation, the Colleges Act (1969), realigned the existing system and added to it the Alberta Colleges Commission, a nine-member board having wide financial and other regulatory powers. Under the 1969 legislation colleges became independent of local school divisions and support by local taxation was replaced by provincial financing. A revised structure for college boards provided for eight members including five selected by the government, the president, a faculty and a student representative. (Other provinces which have student and faculty board representation are Quebec and Saskatchewan.) As before, colleges were to be comprehensive, offering career, university parallel and general education programs.

During 1969-70 there were two major developments. A government white paper, *Post-Secondary Education Until 1972*, announced the establishment of a new university and community college in the Edmonton area. Later the government commissioned Walter H. Worth to study the province's educational system. His report, *A future of choices: a choice of futures*, three years later made sweeping recommendations concerning colleges. For instance, it proposed (and this has been implemented) the dissolution of the Alberta Colleges Commission and the Alberta Universities Commission and the creation of a department of advanced education to work with the existing department of education. All colleges, institutes of technology, agricultural and vocational schools now come under this new department. Before the Alberta Colleges Commission was dissolved in March 1973, it had conducted an extensive and much respected program of research and planning, including a *Master Plan For Non-University Colleges*, published in September 1972.

The total enrolment of full-time students in non-degree colleges in the fall of 1971 was 10,845, of whom 8,577 were enrolled in technical programs and 2,268 in academic transfer programs. About two-thirds of the technical students (5,861) were in the two institutes of technology. Over one-half of the students enrolled in academic transfer programs attended Mount Royal College. There were no academic transfer students in the technical institutes.

SASKATCHEWAN

Saskatchewan governments have broken new ground with social legislation and the Community Colleges Act of 1973 promises to be no exception. The act permits the formation of regional college boards with authority for all adult programming in their respective areas. It establishes a college system without a campus or new buildings; it envisages adult learning (as distinguished from schooling) as a fundamental process of democratic society that begins where people are and on their terms; it sees a bureaucratic superstructure as unnecessary; it takes pains to root the decision-making powers of the colleges in the rural and small-town life of the prairies.

The province has been some time getting to this adventuresome point. In the thirties, there were seven "junior" colleges in the province, a number of them church-related. Most of these either affiliated with the University of Saskatchewan or became high schools. The first adult education branch of the department of education was established in 1944. Between then and 1950, there was an extensive adult education "lighted school" program coordinated by regional field men assisting communities in the development of the arts, public affairs and human relations. The Centre for Community Studies, created at the university in 1957, gained national recognition for its approach to rural community development. By 1966, the centre had been disbanded, the adult education branch was phased out, and the regional field staff withdrawn.

In 1967, a committee chaired by President J.W.T. Spinks of the University of Saskatchewan urged that a "middle-range" college system be established. An advisory committee reporting to the minister of education proposed in 1970 that a system of "colleges of applied arts and sciences" be instituted in the province's four largest cities. The committee's report included draft legislation.

A new government, elected in 1971, convened two conferences to assess the proposed draft legislation. They found it wanting; the proposals seemed too traditional, too little concerned about people and about rural community development. Setting the draft aside, the minister of education charged an advisory committee with responsibility to search the province for a more appropriate concept. Fifty meetings were held involving some 3,000 citizens. The committee reported on August 15, 1972, recommending a provincial system unlike any other in Canada.

The key word in the new proposal is not "college" but "community". Faculty will have little to do with college operation. Permanent staff, like permanent courses, is to be avoided where possible; instead, the college will use local resources and will contract services from universities and technical institutes. Full use will be made of regional and provincial libraries and other government agencies. The chairman of the college advisory committee, Ron Faris, was commissioned to explore the possibility of creating an education communications corporation. His *Saskmedia Report* (June 1973) envisages integrating college and communications development using the regional library system as the provincial media distribution mechanism. Four pilot areas, each with unique demographic characteristics, already have been investigated by a college developer; boards have been appointed and principals hired. More colleges are to come. In short, Saskatchewan has launched an experiment to determine if a provincial community college system can be created in which learning is disassociated from an institution and lodged in the community. The implications of this undertaking are far-reaching. To put power in the hands of learners rather than institutions leaves educators faced with unfamiliar dilemmas.

Saskatchewan is continuing, meanwhile, to be served by three institutes of technology governed directly by the department of continuing education, colleges branch. On September 1, 1973, the Saskatoon institute changed its name to Kelsey Institute of Applied Arts and Sciences; the Regina institute is now called Wascana Institute of Applied Arts and Sciences. The name of the Saskatchewan Technical Institute at Moose Jaw remains unchanged. Statistics Canada 1971 figures indicate that the full-time enrolment of these institutes was 2,101, almost half of whom were women.

Prince Albert Regional Community College and Vocational Center, established some years ago is not yet incorporated within the 1973 legislation.

MANITOBA

Manitoba shared with its sister Prairie provinces a tradition of private church-related colleges and public technical schools. In 1969, the Manitoba Institute of Technology and two vocational schools were renamed as community colleges although their structure and function remained largely unchanged. The colleges are managed not by a board of governors but directly by the department of colleges and university affairs.

A task force on post-secondary education, established in February 1972 under the chairmanship of Michael Oliver, president of Carleton University, recommended in a preliminary report in January 1973, major reforms affecting colleges. The task force proposed that a commission on post-secondary education be formed and that post-school education be regionally organized. Winnipeg was to be divided into two regions, one responsible for francophone education within the city and throughout the province. The remainder of the province was to be divided into four regions. Regional coordinators would assist communities in contracting services with universities and community colleges. The task force was critical of centralization, inflexibility and lack of local control within the existing structure. It urged administrative decentralization, especially within the provincial government offices, less dependence upon federally funded adult retraining programs and a system of financing each college separately.

In the three colleges at Winnipeg, The Pas and Brandon, there was a total of 2,555 full-time enrolments in the fall of 1971, approximately 65% of whom were men. There are no university transfer programs in these colleges.

ONTARIO

One of the more spectacular developments in the history of Canadian education was initiated on May 21, 1965 when the then minister of education, William G. Davis, introduced Bill 153. An Act to Amend the Department of Education Act to provide for the immediate development of a system of colleges of applied arts and technology (CAAT). The minister defined the situation as a crisis. In the past, Ontario had attended to such crises by alteration or addition to its secondary or university systems. The new college bill created, however, an entirely new system of post-secondary institutions as a valid alternative to universities and not as feeder stations for them. Twenty colleges were put together in the course of a few months. Some were created from scratch; others incorporated the four existing institutes of technology, three vocational centers, the Haileybury School of Mines and three trades institutes.

The CAAT system, let it be emphasized, was intended not to be a mere aping of the American junior college model, which is largely based on the university transfer system, but rather a genuine alternative to university with functions different from it and with a deep commitment to local communities. (There is still no university transfer route within the Ontario system although the universities of the province have agreed to admit with advanced standing college graduates on the basis of individual merit. The emphasis, however, is upon the so-called career student, the student being prepared by the CAAT system for paraprofessional occupations in business, industry and public services of all kinds.)

The rationale for Bill 153 can be briefly summarized. First, it made good sense to cater to the training needs of a legion of high school graduates across the province who needed technical training for employment but who were either unable or unwilling to gain admittance to a university. Second, the industrial economy required more competently qualified manpower. Third, the government already had put into train massive reforms expanding

the secondary and university sectors; required now was a host of full-time and part-time opportunities for those citizens who had not previously been served at all. Finally, a new stream of high school graduates whose training did not prepare them for entry to a university would graduate in 1966 and be turned out on the labor market. The colleges were to bring equality of educational opportunity to high school graduates for whom hitherto the only alternative to university had been the world of work.

Today the aspiring student can attend 15 publicly supported universities, eight teachers' colleges, one polytechnical institute, a college of art, four colleges of agricultural technology, 56 schools of nursing and a number of professional schools in addition to 22 CAATs – the latter having campuses in over 50 cities and towns.

As of September 1973, all schools of nursing in Ontario are incorporated into the CAAT system. Financial control of the colleges rests with the ministry of colleges and universities through the college affairs branch. An advisory group to the minister, the Ontario Council of Regents, consisting of 15 members appointed by the government, advises on new programs and matters other than financial. Allocation of funds rests with the branch. Each college is organized as a separate corporation with a 12-member board of governors. The college president is an *ex-officio* member of the board.

As in Quebec, the government of Ontario in the 1960's used the post-school, non-university system generally as an instrument of social reform and to provide access to further education for any citizen willing and able to make use of it. The new institutions, together with existing ones were funded lavishly. The government has been equally generous in fiscal support systems for individual students. The question in the late 1960's was whether college and university costs should remain such a high priority. A commission to inquire into this and related post-secondary matters was established on April 15, 1969; its final report *The Learning Society* was submitted December 20, 1972.

The commission was concerned, among other things, with the limited degree of decision-making powers within individual colleges. Given a centralization of authority, local initiatives may be thwarted, thus making a community college a contradiction in terms. Students and faculty, for example, are not represented on the board. (About half the colleges now have faculty and student observers at board meetings and there is increasing pressure to have them appointed to the board.) Further, under the Crown Employees Collective Bargaining Act, negotiations for Ontario's 2,547 college instructors in 1970-71 were conducted at the provincial level by the Civil Service Association of Ontario. In sum, colleges appear to enjoy less freedom than that traditionally accorded to universities.

While government initiatives have proven beneficial in the birth and growth of colleges, a larger degree of decentralization and freedom for individual colleges to serve society in a multiplicity of ways is clearly called for. The commission proposed that individual CAATs wishing to award distinctive bachelor's degrees to students who had successfully completed appropriate three-year programs should be permitted to do so. Colleges raised dissenting voices. (One would have thought that the case had been made to diminish rather than to enhance the significance of certification. That a "people's college" graduate had the right to be judged on performance rather than institutional certification seems axiomatic.)

The total full-time 1971-72 enrolment in the 22 CAATs and other non-degree institutions including the College of Art, schools of agriculture and horticulture but excluding schools of nursing and Ryerson Polytechnical Institute was 37,981. From 1970-71, the

CAATs experienced a 20% enrolment increase. While the total enrolment of the whole system represented 20% of the 18-24 age group, the freshman intake corresponded to 52% of all 19-year-olds in 1971.

QUEBEC

Prior to the 1960's education in Quebec was largely either Catholic and French or Protestant and English. For the French, education was largely the prerogative of the Church; the English were given free rein to operate as they saw fit. (Anglo-Catholics had carved out their own existence within the French-Catholic sector.) A critical turning point in the *ancien régime* occurred in May 1961 when the government set up a Royal Commission of Inquiry on Education chaired by Monsignor Alphonse-Marie Parent. The commission – balanced and authoritative – became the architect for massive reforms in the educational structure. Volumes two and three of the report, issued in October 1964, recommended the formation of "institutes" – comprehensive institutions for post-school students preparing them either for university or employment. On May 13, 1964, the ministry of education was established by Bill 60; within a month, Paul Gérin-Lajoie was named the first minister of education in the history of Quebec. In June 1967, the National Assembly passed a bill creating *collèges d'enseignement général et professionnel* (CEGEP). By September 1967, 12 CEGEP (colleges of general and vocational education) had been formed and within five years some 37 dotted the province. Of these four are English-language colleges in the Montreal area. In addition there are 28 private fee-paying colleges which are financed 80% publicly.

As a rule, CEGEP were not created afresh but were built from a reorganization of existing institutions including normal schools, classical colleges and technical institutes. Administered by a public corporation comprising representatives of faculty, students, parents and community, the colleges offered, tuition free, an astonishing breadth of programs with striking contrasts between rural and urban settings. Taken together, the overriding purpose, in the words of the Parent report, was to provide opportunities "for everyone to continue his studies in the field which best suits his abilities, his tastes and his interests up to the most advanced level he has the capacity to reach". There exists now a certain number of regional colleges whose primary goal is to respond to an area larger than a local district. While the CEGEP are autonomous public corporations, they depend for revenues wholly on the department of education. The departmental agency *Direction générale de l'enseignement collégial* (DIGEC) regulates budget and issues guidelines regarding curriculum and administrative structures.

Quebec is the only province where university-bound students must enrol first in a community college. Before the CEGEP were created, Quebec had one of the lowest university ratios in all of Canada. The CEGEP and the creation of the University of Quebec in 1969 gave francophone students greater access to university studies and substantially increased university enrolment.

The growth of the CEGEP system has been steady though uneven and restive. Given the enormity of the sociological as well as educational changes, it is understandable that pressures would develop inside and outside college walls. First are the strains of change and growth. Curricular problems, inadequate facilities, shifts from classical studies to technical programs, and student anxiety about employment were among the factors contributing to a province-wide student strike in October 1968, that closed the CEGEPs for a while. The Superior Council of Education, an independent advisory body to the Quebec ministry of education, has accepted a request by the education minister to undertake an extensive evaluation and assessment of the programs.

administration and objectives of the province's CEGEP. It will report in late 1974. Considering the corps of masters the CEGEP is obliged to serve — parents, government, industry, professions taxpayers, not to mention students (with rising expectations) and faculty (with reclassification difficulties) — the present success of the CEGEP is a great tribute to CEGEP educators.

Enrolment of the 12 original CEGEP in 1967 totaled 10,000. Latest available Statistics Canada figures (1971-72) show enrolments of 82,000 students with approximately 46,000 involved in general education and university transfer programs and 36,000 in career programs. Of the latter, over half were women. The CEGEP has made an outstanding contribution to increasing the proportion of women in post-secondary education. In 1969, 25% of the graduates were women; by 1971, the percentage had increased to 50%.

ATLANTIC PROVINCES

There is a long history of post-school education in the Atlantic provinces. It appears as elsewhere, to be determined as much by politics, race, religion and geography as by educational need. A number of colleges serve a variety of constituencies in the Atlantic provinces — institutes of technology; an agricultural college; a navigation school; a land survey institute; a college of fisheries, marine engineering and electronics — but these do not yet function as a system comparable to those in other provinces. The Atlantic provinces tend to hold to the concept of technological schools without boards of governors, managed directly by government departments, as in the Canadian West. A variety of pressures, including the opportunity to share available federal resources among the four provinces, is hastening movement towards college systems with more community control.

A bill to establish the New Brunswick Community College Board and to enact the Maritime Provinces Higher Education Act received third reading in New Brunswick during the summer of 1973. The community college legislation will divide the province into seven regions, each with its own board. An overall group will advise the minister of education on appropriate patterns of non-university development and act as a coordinator and policy body for regional boards. Existing institutes of technology may also be coordinated with the college program.

The Maritime Provinces Higher Education Act, already enacted by Nova Scotia and Prince Edward Island, will empower the three provinces to establish a Maritime Provinces Higher Education Commission to assist planning in provinces and institutions.

Of special interest is the new approach to the retraining of unemployed at Holland College, Prince Edward Island. The only community college on the island, Holland College was founded in 1969 and modeled along Ontario lines. It has developed a program called STEP (self-teaching and evaluation process) which has created a stir of interest and could be emulated elsewhere with profit by colleges.

In 1968 in Newfoundland, a Royal Commission on Education and Youth urged the establishment of community colleges; so far, there are two technical institutes and a number of vocational schools. In June 1973 a regional branch college of Memorial University was created at Corner Brook with plans to introduce a full two-year program before September 1974. The comprehensive college concept was bypassed.

In Nova Scotia, six colleges offer instruction at the post-school level; two institutes of technology, a land survey institute, two marine schools and an agricultural college. The latter offers three years towards a degree program as well as technology programs.

None has boards; all are controlled by the department of education.

Full-time figures (all technical programs) in the fall of 1971 were: Newfoundland, 848, Prince Edward Island, 391, and New Brunswick, 702. Nova Scotia enrolled a total of 934 technical students and 164 university-transfer students. In the Atlantic provinces only 10% of the 259 teachers were female as compared to 22% in western Canada and 23% in Canada as a whole.

ISSUES

The first issue facing community colleges involves the partnership between government and colleges. The long-term coordination and administration of colleges is currently a concern of most provincial governments. While direct government administration of colleges appears to create difficulties, there is a clear public demand for greater planning, coordination and economy.

There are at least four patterns of provincial government management of colleges: (a) direct establishment and operation of institutions — a pattern now largely confined to institutes of technology in western Canada and the Atlantic provinces; (b) a triangular partnership between the government, the colleges and the school district boards — a pattern now existing only in British Columbia; (c) much delegation of provincial administrative responsibility to college boards which are coordinated by a provincial commission — a pattern operating in Ontario; (d) a partnership between the department of education and college boards supplemented by non-governmental college associations, as in Quebec. In all of these approaches, the contribution of the federal government is subtle, usually disguised, but nonetheless substantial to the capital and operating costs of every public college.

There is no national consensus as to what the proper relationships between Canada's 11 governments and its colleges ought to be. Because tertiary education involves trained manpower, research and other services essential to the national well-being, it is believed by some that the federal government should be directly involved. In fact, there are many buildings housing technical programs within all educational levels which were built with funds derived from federal sources. And yet, many in Canada cling to the belief that education is not a national problem.

The authority for education within provincial boundaries creates certain problems which require continuing dialogue between federal and provincial governments. Mechanisms need to be established for regular communication with a variety of federal government departments if community colleges are to make their maximum contribution to the national life.

Much more public debate is needed to work out the means through which Canadian colleges and their communities can expedite the national, social and cultural goals as determined by the governments of Canada. An examination of the extraordinary diversity of college-government relationships and of the national interest might give rise to such questions as: How is the national concern for trained manpower and the transmission of cultural values to be effected on an on-going basis? How is the public's right to have their community colleges give adequate community services to adults best assured? With increased governmental control, how is local initiative to be maintained? How can centralization of decision-making powers increase without losing local distinctiveness and flexibility?

A second issue concerns the status of institutes of technology in Saskatchewan, British Columbia and Alberta and, potentially, the Atlantic provinces. All are managed directly by departments of

government; all personnel are civil servants. In Quebec, Ontario and Manitoba, existing institutes were absorbed into the college system as it developed in these provinces. Ryerson Polytechnical Institute in Ontario was an exception. In Saskatchewan, however, a recent request of the institutes to have "college" in their titles was refused, presumably to emphasize their distinctiveness from colleges currently under development. In Alberta there has been much debate as to whether the two institutes of technology should be included operationally in the community college system. Provision was made for such an eventuality in the College Act, (1969).

The status of the British Columbia Institute of Technology in the post-secondary non-degree system of B.C. (the only province with a single institute) is of special interest. Opened in 1964, lavishly equipped, it is operated directly by the department of education. BCIT has enjoyed an outstanding reputation among students, industry and other academic institutions. It attracts highly qualified students (frequently it is more difficult to gain entry to BCIT than to B.C. universities), gives them rigorous formal training and practically guarantees them employment. Placement has been nearly 100% of the first seven graduating classes.

In the three western provinces in particular, the question appears to be whether greater coordination, more equitable distribution of funds, better planning at the provincial level and more effective service (less duplication and competition) to students at the local level would result if institutes were to be administered as other colleges are, while at the same time maintaining their specialized character and the high level of public appreciation they currently enjoy. An additional question is whether the institutes should become, as Ryerson Polytech has, degree granting in particular programs.

A third issue concerns what is not known about colleges. Education is Canada's biggest industry. One of every three persons is either a teacher or employed by an educational institution. Twenty cents of every tax dollar raised from all sources goes to education. Colleges are not inexpensive. According to the Worth report, an estimate (1970) by The University of Alberta to maintain a first-year student in the faculty of arts was \$1,726; the average per student expenditure in Alberta's colleges and institutes was \$1,967. *The Learning Society* reports that Ontario spent, in 1971-72, \$3,552 in operating costs per average full-time student in universities and \$2,628 in CAATs. On September 26, 1973, the minister of education in British Columbia announced that her province would be spending one hundred million dollars over a five-year period on a greatly accelerated program to increase the number of colleges and to provide existing institutions with better facilities. (While these figures indicate a considerable investment in college-level education, Canada still has fewer college students proportionately than the United States.) In view of college costs, it seems extraordinary that so little research, planning and publication has been undertaken.

The 1970's require a continuous study of a model or models against which to test the effectiveness of particular types of institutions in achieving societal goals. We have seen (and are seeing) the creation of entirely new provincial systems of post-secondary education to serve a new clientele. Lacking in most provinces prior to the creation of these college systems was a carefully constructed long-range plan. Federal money was found to be available; politicians decided that more institutions were needed and suggested that more was better. The more young adults there are in a classroom for a longer period, the greater the number off unemployment insurance rolls (and the street), the better things are. Impressive as more is, however, the net effect is not known. Little effort has been made on a national basis to study the flow of students through secondary school into various types

of institutes, colleges and universities and from there to employment. From a Canadian perspective, the lack of in-depth analyses and the shortage of statistical information about the operation of colleges is something of a disgrace. Very little is known about the mature adult students, where they have come from, why they are studying and what they are going to do. Greater scope and intensity of institutional research and provincial analysis are required throughout the country. Other provinces might well emulate the superior research programs of the Alberta Colleges Commission and of the *Fédération des CEGEP*. The federation is controlled by the colleges but supported with provincial government funding (\$8,000 basic contribution per college plus \$5.50 for each full-time student exceeding 1,500 but not more than 2,565). The federation, by virtue of its independence and generous funding, is able to respond authoritatively to college-defined needs for research and information sharing and to speak with one voice on behalf of all the colleges. Its independence was amply demonstrated when it successfully opposed government attempts in 1973 to legislate new academic regulations for the colleges.

A fourth issue concerns the need for various groupings of college personnel in Canada to meet with one another and discover the ways in which colleges sensitively reflect the social climate, the wealth, the mood for change and above all the political forces (the ultimate decision-makers) operative in each province. Every province has responded to its non-university further education needs in a distinctive fashion. For years, American literature and models have been the guidelines. The opportunity now exists to study some remarkably creative social inventions right at home. Yet the opportunities to do so on an interprovincial basis are extremely limited. Some provinces virtually forbid out-of-province travel for college personnel. The Association of Community Colleges in Canada (ACCC), with headquarters in Toronto, has facilitated travel to some extent. Founded in 1970 (with American support, from the Kellogg Foundation), it serves as a national clearing house for information, research and as a liaison among colleges. Although its leadership is greatly needed, and its potential capacity to serve the information and planning needs of colleges virtually unlimited, it is seriously underfunded. Other national enterprises that could also serve colleges on an interprovincial basis are floundering for want of support.

A fifth issue is the problem of certification and standards. Colleges, by-and-large, have not invested substantially in the professional growth of faculty. The annual residential seminars in Banff sponsored by the Canadian Community Colleges Institute, entitled "Excellence in the Instructional Process" have given leadership in facilitating in-service training programs. But colleges themselves clearly ought to solve the professional questions inherent in collective bargaining and certification. If they do not, other institutions will.

A sixth issue is the cleavage, now becoming acute, between the rhetoric found in college calendars and the reality. The performance of colleges in community outreach, in programs for persons beyond the conventional college age, in counselling, in imaginative work/study opportunities for students, needs serious examination. Concerning the latter, a happy exception is the Quebec invention — the college *animateur*, a teacher/counsellor who facilitates the out-of-class learning interests of students. In a word, there are those who seriously question the capacity of colleges, institution bound as so many are, to provide valid learning alternatives to traditional modes of learning. The notion that colleges are altering class lines in Canada and contributing to the greater social mobility and democratization of Canadians is a dubious proposition.

LES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES DU CANADA

par M. Gordon Campbell

(M. Campbell) est l'auteur de l'ouvrage *Community Colleges in Canada*, publié en 1971 par Ryerson-McGraw Hill, et d'autres ouvrages dont une bibliographie annotée sur des documents et des études, en anglais et en français, traitant des collèges. Son livre sur les origines sociologiques des collèges en Alberta doit être publié en 1974 par McClelland et Stewart. M. Campbell a reçu une bourse de recherches du Conseil des arts du Canada pour continuer ses recherches sur les collèges. Les demandes de renseignements et la correspondance doivent être adressées à M. G. Campbell, faculté d'éducation, Université de Lethbridge [Alberta] T1K 3M4.)

Pour les gens d'un certain âge, le collège communautaire est l'enfant terrible de l'éducation canadienne. Il a révolutionné le monde de l'éducation, menacé les traditions et pris les fonds que d'autres demandaient.

Il a forcé les gouvernements à mettre en place de nouvelles structures administratives et à examiner comment, on pourrait répondre le mieux aux exigences de la société en matière d'éducation permanente. Si l'on continue de bien s'en occuper, il est possible que le collège communautaire puisse apporter certaines des réalisations les plus prometteuses dans le domaine de l'éducation au Canada.

Brosser le tableau de ces établissements divers, prétentieux, autoritaires et irrévérents constitue un exercice intrigant. Les commentaires devraient-ils se confiner au collège en tant qu'établissement? Devrait-on mettre l'accent sur l'étudiant — le centre à partir duquel doivent diverger et vers lequel doivent converger toutes les activités du collège? Le "mouvement" des collèges canadiens devrait-il être considéré, à partir de la perspective est-ouest du pays dans toute sa diversité? Ou, étant donné les contraintes qu'imposent les champs de compétence déterminés par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, contraintes qui séparent les compétences province par province dans le domaine de l'éducation, l'accent devrait-il être mis sur les systèmes provinciaux? Le présent article considérera les collèges en tant que systèmes — leurs origines multiples, leur fonctionnement et leurs défis actuels. Le résumé des caractéristiques et une note sur la terminologie seront suivis de l'historique, de la structure et de la fonction de chaque système; en conclusion, une évaluation sera faite des problèmes qui se posent maintenant aux collèges partout au Canada.

FACETTES DIVERSES

Les collèges canadiens montrent diverses caractéristiques: facilité d'accès, caractère global, aspect communautaire, souplesse, accent mis sur l'enseignement et l'acquisition des connaissances.

Au coeur du système collégial (tout comme du système universitaire) se trouve la politique des admissions. Les collèges sont convaincus que tous les citoyens peuvent s'instruire, que les chances de s'instruire doivent être offertes dans d'autres systèmes que les systèmes scolaires et universitaires existants au plus grand nombre de citoyens possible, que les cours post-scolaires doivent être offerts dans une distance assez facilement accessible (sauf dans les régions où la population est dispersée). La notion d'accès général au collège communautaire suppose des frais peu élevés pour les étudiants, l'accessibilité psychologique, des programmes d'études diversifiés, la possibilité de quitter temporairement les études traditionnelles pour acquérir des connaissances à l'aide

d'autres expériences, une orientation soignée, la possibilité de changer de programme d'études alors qu'on étudie au collège, un plus grand champ d'instruction et, par conséquent, de plus grandes possibilités de carrières pour les étudiants à temps partiel qui ont passé l'âge scolaire ordinaire.

Le terme "global" ou "comprehensive" en anglais, bien qu'il soit employé beaucoup dans les collèges, n'a pas la même signification partout au Canada. Dans certaines provinces (l'Alberta et la Colombie-Britannique, par exemple), il signifie un programme d'études comprenant deux années d'études de niveau universitaire, des programmes de carrières conduisant directement à des emplois, des programmes servant à remédier à des lacunes et des programmes de perfectionnement ainsi qu'une variété d'études récréatives, thématiques et générales. Ailleurs, comme en Ontario, les collèges fournissent explicitement d'autres possibilités professionnelles que les universités. Ici, le terme "global" signifie une gamme d'études générales et techniques et d'études de recyclage et des programmes de formation conduisant à presque n'importe quelle autre destination qu'à l'université. Au Québec, les collèges sont considérés comme le troisième palier d'un système en comportant quatre (élémentaire, secondaire, collégial, universitaire). Les instituts de technologie, les collèges d'agriculture, les écoles d'études océaniques ne sont pas compris dans la législation régissant les collèges communautaires. Tout spécialisés qu'ils soient, ils sont certainement des collèges d'enseignement général et professionnel et, à ce titre, ils sont compris dans une définition large du collège communautaire.

L'orientation communautaire d'un collège est déterminée par les principes du collège, son leadership, sa situation (dans le centre-ville, en banlieue ou dans une région rurale), les services éducatifs demandés par la communauté et ses rapports aux autres établissements et organismes d'éducation. On ne s'entend pas du tout sur ce que la qualification de "communautaire" signifie. En Colombie-Britannique, pas un seul collège n'utilise le terme "communautaire" dans son titre bien qu'un étudiant de l'extérieur d'une région donnée soit obligé de payer des frais plus élevés qu'un étudiant domicilié dans ce district. En Alberta, le gouvernement défend d'utiliser le terme "junior" dans le titre des collèges et encourage l'emploi du mot "communautaire". Toutefois, seulement deux collèges de l'Alberta mentionnent le mot "communautaire" dans leur titre; un autre se sert du mot "régional". On n'a pas permis aux collèges des arts appliqués et de technologie de l'Ontario d'utiliser le terme "communautaire" quand on a songé à donner un nom à chaque collège. Bon nombre d'administrateurs de collèges du Québec rejetteraient sur-le-champ les conséquences de l'emploi du terme *collège communautaire*.

Du point de vue du programme d'études, le mot "communautaire" ne peut pas être interprété pour signifier que le programme d'études a été destiné à répondre aux besoins locaux seulement. Dans une mesure qu'on n'avait pas prévue auparavant, les collèges ontariens établissent des programmes distinctifs qui attirent les gens qui habitent hors du voisinage. À vrai dire, bon nombre de collèges de tout le Canada offrent l'enseignement dans des matières où il n'existe aucune possibilité d'emploi dans la région. En Saskatchewan, on estime qu'un diplôme d'institut de technologie sur trois quitte chaque année la province pour se trouver un emploi. En somme, quelle qu'en soit l'interprétation, tous les collèges ont une dimension communautaire. Certains établissements peuvent se spécialiser dans des programmes d'intérêt local. Pour d'autres, l'aspect communautaire peut être une question de situation géographique: un district, une région, la province ou quelque chose de plus grand. Pour la plupart des collèges, en particulier en ce qui concerne l'étudiant à temps partiel du voisinage ou l'étudiant à titre d'adulte âgé de plus de 18 ans (20 ans au Québec) qui ne remplit pas suffisamment les conditions

d'admission, le terme "communautaire" signifie la promesse de promouvoir la vie culturelle, intellectuelle et sociale de la région au-delà des cours réguliers de jour et du soir. Un collège n'existe pas seulement pour l'université, l'industrie et les professions ou pour une élite, il fournit aussi une oasis où les travailleurs, les jeunes et tous ceux qui veulent apprendre peuvent retourner régulièrement. De plus en plus, le travail et l'étude s'entremêlent tout au long de la vie. Et bien qu'on ait beaucoup fait pour rendre les collèges accessibles à toutes sortes de gens, on n'a pas porté suffisamment attention au règlement de la méthode et du contenu de l'instruction pour répondre aux besoins.

Les collèges sont des établissements d'enseignement. Alors que les professeurs d'université doivent, en plus de l'enseignement, contribuer à l'avancement des connaissances à l'aide de la recherche et de la consultation, les professeurs de collège doivent accorder la plus grande priorité à l'excellence de l'enseignement et de l'acquisition des connaissances. Cela ne veut pas laisser entendre que les instructeurs de collège ne font pas grand cas de la recherche ou que les collèges ne doivent pas faire de recherche institutionnelle. La question c'est plutôt qu'un collège est une communauté de gens qui désirent s'instruire, non une communauté de savants. Dans ce sens, il est primordial que ce processus soit axé sur l'individu qui désire s'instruire.

En ce qui a trait à la souplesse, les collèges se sont fixés des buts formidables et élevés: faire naître la motivation chez des étudiants que l'école secondaire a détournés de l'acquisition des connaissances, servir efficacement de nouvelles classes économiques et sociales, établir des salles de classe n'importe où dans la communauté — dans des tours, dans des devantures de magasins ou des sous-sols d'églises, faire sauter les cloisons relatives à la période de temps traditionnelle pour la poursuite des études, offrir les moyens de s'épanouir à des personnes de tout âge. À cette fin, les collèges doivent chercher des approches fraîches et répondre avec zèle et imagination aux besoins de nouveaux groupes. Les études à court terme, les programmes de recyclage et les programmes de perfectionnement ainsi que les chances de poursuivre des études professionnelles et générales pour des groupes de tout âge qui retournent aux études exigent des mécanismes appropriés et souvent inédits d'éducation des adultes.

Voici d'abord quelques observations sur la terminologie. Le mot *transfert* s'applique à des études pour lesquelles on accorde des crédits donnant droit au baccalauréat. Ce terme crée des difficultés au fur et à mesure que les systèmes de collèges communautaires progressent et qu'augmentent les relations entre les différents établissements d'enseignement. Les programmes doivent être élaborés pour pouvoir s'appliquer aux nombreux genres d'établissements. En fait, les étudiants qui ont rempli les exigences en vue de l'obtention d'un grade universitaire fréquentent un collège communautaire pour obtenir une formation technique particulière avant d'entrer sur le marché du travail. *Junior college* signifie un établissement dont le programme d'études se confine largement à la première année ou aux deux premières années conduisant au baccalauréat accordé ailleurs. Il ne reste que quelques établissements publics de ce genre au Canada. Le terme *postsecondaire* englobe tous les établissements d'enseignement postsecondaire, y compris les universités. Il n'indique pas clairement, toutefois, qu'un troisième niveau ou qu'un troisième système au-delà des systèmes élémentaire et secondaire a fait son apparition au Canada et comprend deux catégories: les établissements qui confèrent des grades et ceux qui n'en confèrent pas. Un meilleur terme, qui incorporerait ces deux divisions, est celui de *tertiaire*. Au Canada anglais, le terme *collège* désigne soit une partie d'une université ou d'un établissement ne conférant pas de grades dont l'accent est mis sur la formation professionnelle, ce qui fait que son objet est très différent de celui d'une université. Le dirigeant d'un collège en Alberta et en Ontario s'appelle *président*,

au Québec, *directeur général*, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, *principal*, au Manitoba, *directeur*. Divers titres sont utilisés dans les provinces atlantiques. Un *collège communautaire* est à vocation locale, de niveau tertiaire, ne confère pas de grades, offre des programmes d'études généraux et spécialisés à l'intention des étudiants à plein temps et à temps partiel. La durée normale des études collégiales est de deux ans pour ceux qui projettent d'aller à l'université et jusqu'à trois ans pour ceux qui ont l'intention d'entrer directement sur le marché du travail.

Les chiffres les plus récents fournis par Statistique Canada (1971-72) montrent des inscriptions totales à plein temps de 95,868 dans les programmes techniques des collèges et des établissements connexes, 54,834 étudiants inscrits dans les programmes de transfert à l'université, donnant un grand total de 150,702 étudiants de niveau collégial. Il y avait en 1970-71 environ autant de professeurs à plein temps au Québec (4,003) que dans le reste du Canada (4,056). Environ 26% du personnel enseignant du Québec était féminin; au Canada, dans son ensemble, moins du quart (23%) du personnel enseignant était féminin. Le salaire médian pour les hommes était de \$10,456 et pour les femmes, de \$8,075. Les salaire médian du personnel du monde de l'éducation au Canada était de \$11,549. Cette médiane était légèrement supérieure en Ontario (\$11,939) et inférieure dans les provinces de l'Atlantique (\$10,233).

Les années médianes d'expérience de tout le personnel enseignant au Canada étaient d'environ deux ans et demi — un peu moins en Ontario et un peu plus dans l'Ouest du Canada. Dans les provinces atlantiques 80%, en Ontario 66% et dans les provinces de l'Ouest 65% n'avaient pas l'expérience du travail dans un autre établissement postsecondaire. Les années médianes d'expérience dans le monde de l'industrie pour tout le personnel enseignant étaient d'environ quatre ans. Des quelque 5,000 administrateurs, professeurs et assistants à plein temps des collèges du Canada (à l'exclusion du Québec), 3,5% étaient titulaires d'un doctorat, 27% d'une maîtrise, 40% d'un baccalauréat et 29% ne possédaient pas de grade.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Aucun système collégial canadien ne ressemble plus étroitement au modèle des collèges communautaires américains que celui de la Colombie-Britannique. En même temps, l'affiliation des collèges de cette province était particulièrement canadienne au début. Entre 1903 et 1915, le Collège Victoria (aujourd'hui l'Université de Victoria) était affilié à l'Université McGill bien qu'administré par le Conseil scolaire de Victoria et plus tard, sous la même administration, a été affilié à l'Université de la Colombie-Britannique (qui avait aussi été affiliée à McGill). Les relations étroites entre les collèges et les conseils scolaires demeurent une caractéristique frappante du système collégial de la Colombie-Britannique. (Plus de 43 sur environ 78 districts scolaires participent au fonctionnement des collèges.)

C'est sans aucun doute à John B. Macdonald que l'on doit l'expansion des collèges de la Colombie-Britannique durant les années 60. Son rapport de 1962, *Higher Education in British Columbia and a Plan for the Future*, a recommandé l'établissement de collèges offrant des programmes d'études de deux ans pour des collectivités désignées. Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique de 1958 ont permis la formation de collèges de districts scolaires "dans lesquels l'enseignement des deux premières années universitaires est offert sous l'autorité d'un Conseil d'administrateurs scolaires". Jusqu'en 1963, les collèges étaient obligés d'être affiliés à l'Université de la Colombie-Britannique. Les amendements apportés à la Loi sur l'instruction publique en 1963 ont prévu l'établissement et l'administration de collèges sous la responsabilité de conseils

d'administrateurs scolaires élus au niveau local et ont en général facilité la mise en application du rapport Macdonald. Un collège pouvait être établi seulement après que les citoyens avaient passé un plébiscite (approbation de principe) et un référendum (approbation de l'imposition d'une taxe locale particulière pour payer les immobilisations). Les conseils scolaires obtenaient facilement du succès avec les plébiscites; presque tout le monde voulait un collège. Mais il n'en était pas de même des référendums. Les conseils scolaires ont présenté trois référendums sur les immobilisations aux contribuables qui ont approuvé l'établissement d'un seul collège, le Collège Selkirk. Au mois de février 1970, le gouvernement a présenté des modifications importantes à la Loi sur l'instruction publique: les écoles professionnelles devaient être fusionnées avec les collèges adjacents; les distinctions entre les collèges de districts régionaux étaient abandonnées; le principal n'était plus membre votant au sein du conseil du collège (conseil d'administration), mais son autorité de dirigeant était précisée plus clairement; un conseil se composerait de deux membres nommés par le gouvernement, les surintendant de district des écoles (qui depuis ne fait plus partie du conseil), les membres du conseil scolaire et les représentants de la communauté nommés par le gouvernement. Aucune disposition n'était prise relativement à la représentation des professeurs ou des étudiants.

Neuf collèges globaux offrent présentement des programmes de transfert dans les universités et des programmes conduisant à des carrières; un institut de technologie se concentre sur la formation technique et les études à un haut niveau de compétence. Trois collèges sont situés dans les basse-terres, deux dans l'île de Vancouver et quatre dans les terres intérieures. Sept collèges ont maintenant des divisions professionnelles qui, selon la terminologie de la Colombie-Britannique, signifient une formation technique moins poussée en vue d'un emploi. Les collèges sont globaux et mettent l'accent sur la politique d'accès général. Lors d'une enquête sur les étudiants de 12^e année dans les districts collégiaux, effectuée par John Dennison et Alex Turner au mois de juin 1972, les étudiants étaient fortement attirés par le collège le plus près plutôt que par l'université comme leur premier choix pour d'autres études.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a assumé tous les frais d'immobilisations de l'expansion collégiale et on songe à la possibilité d'établir un collège expérimental sans campus, ouvert à toute la population, dans la région de Fraser-Delta. Un conseiller en éducation récemment, John Bremmer, fait des sondages, donne des conseils et fait des consultations dans tous les domaines de l'éducation, y compris celui des collèges et de leurs liens avec les universités et l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique.

Les inscriptions des étudiants à plein temps dans tous les collèges de la Colombie-Britannique à l'automne 1971 s'élevaient à 11,492; de ce nombre, 5,707 étudiants étaient dans des programmes techniques (dont la moitié à l'ITCB) et 5,785 dans des programmes de transfert à l'université (dont le tiers était inscrit au Collège de la ville de Vancouver).

ALBERTA

L'Alberta n'a pas connu de changements radicaux dans sa structure éducative comme ceux dont ont été témoins le Québec et l'Ontario.

Administré par des conseils scolaires élus au niveau local et financé par les taxes des contribuables de la localité, un "junior college" public a d'abord été établi à Lethbridge en 1957 en vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique de l'Alberta. La Loi sur l'instruction publique des "junior colleges" (1958) exigeait que les "junior colleges" soient affiliés à une université et

appuyés en partie par les taxes des contribuables de la localité. Des collèges ont été établis à Red Deer (1964), à Medicine Hat (1965), et à Grande Prairie et Calgary (1966). Les nouvelles mesures législatives de la Loi sur les collèges (1969) ont modifié le système existant et y ont ajouté la Commission des collèges de l'Alberta, conseil composé de neuf membres ayant de grands pouvoirs financiers et d'autres pouvoirs de réglementation. En vertu des mesures législatives de 1969, les collèges devenaient indépendants des divisions scolaires locales et l'appui des contribuables a été remplacé par le financement du gouvernement provincial. Une structure modifiée des conseils de collèges prévoyait huit membres, y compris cinq choisis par le gouvernement, le président et un représentant des professeurs et des étudiants respectivement. (Les autres provinces qui comptent des représentants des étudiants et des professeurs au sein de conseil sont le Québec et la Saskatchewan.) Comme auparavant, les collèges devaient être globaux et offrir des programmes d'études généraux, parallèles à l'université et conduisant à des carrières.

En 1969-70, deux nouveaux faits importants se sont produits. Le Livre Blanc du gouvernement, intitulé *Post-secondary education until 1972*, a annoncé l'établissement d'un nouveau collège universitaire et communautaire dans la région d'Edmonton. Plus tard, le gouvernement a commandé à Walter H. Worth de faire une étude sur le système d'éducation de la province. Son rapport, *A future of choices: a choice of futures*, paru trois ans plus tard, contenait des recommandations renversantes sur les collèges. Par exemple, il a proposé (et cela a été mis en application) la dissolution de la Commission des collèges de l'Alberta et de la Commission des universités de l'Alberta et la création d'un ministère de l'Enseignement supérieur qui travaillerait avec le ministère de l'Éducation existant. Tous les collèges, les instituts de technologie, les écoles d'agriculture et les écoles professionnelles relèvent maintenant de ce nouveau ministère. La Commission des collèges de l'Alberta avait effectué, avant sa dissolution au mois de mars 1973, un vaste programme de recherches et de planification digne de considération, y compris un plan directeur intitulé *Master plan for non-university colleges* et publié au mois de septembre 1972.

Le nombre total des inscriptions des étudiants à plein temps dans les collèges ne conférant pas de grade à l'automne 1971 était de 10,845, dont 8,577 étaient inscrits dans des programmes techniques et 2,268 dans des programmes de transfert à l'université. Environ les deux tiers des étudiants du niveau technique (5,861) se trouvaient dans les deux instituts de technologie. Plus de la moitié des étudiants inscrits dans les programmes de transfert à l'université fréquentaient le Collège Mount Royal. Il n'y avait aucun étudiant inscrit au programme de transfert à l'université dans les instituts d'études techniques.

SASKATCHEWAN

Les gouvernements de la Saskatchewan ont ouvert de nouvelles voies dans le domaine des mesures législatives et sociales et la Loi sur les collèges communautaires de 1973 ne fera probablement pas exception. Cette loi prévoit la formation de conseils collégiaux régionaux ayant l'autorité d'établir toute la programmation à l'intention des adultes dans leur région respective. Elle établit un système collégial sans campus ou sans de nouveaux immeubles; elle envisage l'éducation des adultes (en tant que distincte de la scolarité) comme un processus fondamental de la société démocratique qui commence là où sont les gens et selon leurs termes; elle considère toute superstructure bureaucratique comme non nécessaire et elle s'efforce d'enraciner les pouvoirs décisionnels des collèges dans la vie rurale et celle des petites villes des Prairies.

Il y a déjà un certain temps que la province essaie de se lancer dans cette aventure. Dans les années 30, il y avait sept "junior colleges" dans la province, dont un certain nombre étaient des collèges confessionnels. La plupart d'entre eux se sont affiliés à l'Université de la Saskatchewan ou sont devenus des écoles secondaires. La première division d'éducation des adultes du ministère de l'Éducation a été établie en 1944. Entre ce moment-là et 1950, il y a eu un vaste programme d'éducation des adultes "lighted school" coordonné par des groupes régionaux travaillant sur le terrain aidant les collectivités à encourager les arts, les affaires publiques et les relations humaines. Le Centre d'études communautaires, créé à l'Université en 1957, a acquis une reconnaissance nationale pour son approche du progrès rural communautaire. En 1966, le Centre a été dissous, la Division de l'éducation des adultes a été éliminée progressivement et les personnes travaillant sur le terrain dans les diverses régions se sont retirées.

En 1967, un comité présidé par J.W.T. Spinks, Président de l'Université de la Saskatchewan, a recommandé l'établissement d'un système collégial mixte appelé "middle range". Un comité consultatif, responsable au ministre de l'Éducation, a proposé en 1970 d'instituer un système de "collèges d'arts et de sciences appliqués" dans les quatre grandes villes de la province. Le rapport du comité comportait une débauche de mesures législatives.

Le nouveau gouvernement élu en 1971 a convoqué deux conférences pour faire l'appréciation des mesures législatives proposées. On y a trouvé des lacunes: les propositions ont semblé trop traditionnelles, trop peu préoccupées des gens et du progrès rural communautaire. Mettant de côté cette ébauche, le ministre de l'Éducation a chargé un comité consultatif de faire des recherches dans la province pour établir un système plus approprié. Cinquante réunions ont eu lieu auxquelles ont participé environ 3,000 citoyens. Le comité a présenté son rapport le 15 août 1972 et a recommandé l'établissement d'un système provincial unique en son genre au Canada.

Le mot clé de la nouvelle proposition n'est pas "collège" mais "communautaire". Les professeurs auront très peu à faire dans le fonctionnement du collège. Le personnel permanent tout comme les cours permanents devront être évités le plus possible; au contraire, le collège aura recours aux ressources locales et conclura des contrats de service avec les universités et les instituts de technologie. On utilisera pleinement les bibliothèques régionales et provinciales et d'autres organismes gouvernementaux. On a chargé le président du Comité consultatif des collèges, Ron Faris, d'explorer la possibilité de créer une société de communications en matière d'éducation. Son rapport intitulé *Saskmedia report*, publié au mois de juin 1973, envisage l'intégration de l'essor des collèges et des communications en utilisant le système des bibliothèques régionales comme moyen de diffusion des media dans la province. Quatre régions choisies à titre d'essai, chacune comportant des caractéristiques démographiques uniques, ont déjà fait l'objet des recherches d'un planificateur; des conseils ont été nommés et des directeurs embauchés. D'autres collèges doivent être établis. Bref, la Saskatchewan tente une expérience visant à déterminer si l'on peut créer un système provincial de collèges communautaires dans lequel l'acquisition des connaissances n'est pas associée à un établissement d'enseignement mais plutôt à une collectivité particulière. Les conséquences de cette entreprise sont de longue portée. Mettre le pouvoir dans les mains de ceux qui acquièrent les connaissances plutôt que de le donner aux établissements d'enseignement présente des dilemmes peu familiers aux éducateurs.

Entre-temps, la Saskatchewan continue à être desservie par trois instituts de technologie administrés directement par la Division des collèges du ministère de l'Éducation permanente. Le 1^{er} septembre

1973, l'Institut de Saskatoon a changé son nom en celui d'Institut Kelsey des arts et des sciences appliqués. L'Institut de Régina s'appelle maintenant l'Institut Wascana des arts et des sciences appliqués. Le nom de l'Institut de la Saskatchewan d'études techniques à Moose Jaw demeure le même. Les chiffres de Statistique Canada pour 1971 indiquent que les inscriptions à plein temps dans ces instituts étaient de 2,101 et que presque la moitié des étudiants était de sexe féminin.

Le Collège communautaire régional et Centre professionnel de Prince Albert, établi il y a quelques années, n'est pas encore incorporé dans les mesures législatives de 1973.

MANITOBA

Le Manitoba a partagé avec ses provinces-soeurs des Prairies une tradition de collèges privés confessionnels et d'écoles d'études techniques publiques. En 1969, l'Institut de technologie du Manitoba et deux écoles professionnelles ont reçu le nom de collèges communautaires bien que leur structure et leurs fonctions soient demeurées en grande partie les mêmes. Les collèges sont administrés non pas par un conseil d'administration, mais directement par le ministère des Affaires collégiales et universitaires.

Un groupe d'étude sur l'enseignement postsecondaire, établi au mois de février 1972 sous la présidence de Michael Oliver, Président de l'Université Carleton, a recommandé dans un rapport préliminaire, paru au mois de janvier 1973; des réformes importantes concernant les collèges. Le groupe d'étude a proposé qu'une commission d'étude sur l'enseignement postsecondaire soit formée et que l'enseignement postsecondaire soit organisé sur le plan régional. Winnipeg aurait été divisé en deux régions, l'une ayant la responsabilité de l'enseignement français dans la ville et dans la province. Le reste de la province aurait été divisé en quatre régions. Les coordonnateurs régionaux aideraient les collectivités à conclure des contrats de services avec les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'étude a critiqué la centralisation, le manque de souplesse et de direction locale de la structure existante. Il a recommandé la décentralisation administrative, en particulier au sein des bureaux du gouvernement provincial, moins de dépendance des programmes de recyclage des adultes financés par le gouvernement fédéral et un système de financement particulier à chaque collège.

Dans les trois collèges de Winnipeg, Le Pas et Brandon, il y avait au total 2,555 étudiants à plein temps à l'automne 1971, dont environ 65% étaient de sexe masculin. Il n'existe pas de programmes de transfert à l'université dans ces collèges.

ONTARIO

L'un des nouveaux faits les plus spectaculaires de l'histoire de l'éducation au Canada s'est produit le 21 mai 1965 quand le ministre ontarien de l'Éducation d'alors, M. William G. Davis, a présenté le Bill 153, une Loi sur la modification de la Loi du ministère de l'Éducation, visant à pourvoir à l'établissement immédiat d'un système de collèges des arts appliqués et de technologie (CAAT). Le ministre a qualifié de crise la situation existante. Dans le passé, l'Ontario avait mis fin à ces crises en modifiant ou en apportant des compléments à ses systèmes secondaire ou universitaire. La nouvelle mesure ministérielle à l'intention des collèges créait, toutefois, un système entièrement nouveau d'établissements postsecondaires aussi valables que les universités et non pas comme des étapes préalables à l'université. Vingt collèges ont été établis dans l'espace de quelques mois. Certains ont été créés de toutes pièces, d'autres ont incorporé les quatre instituts de technologie existants, trois centres professionnels, l'École minière de Haileybury et trois instituts de métiers.

Le système des CAAT, il faut le souligner, avait pour objet non pas d'imiter simplement le modèle des "junior colleges" américains qui se fonde largement sur le système de transfert à l'université, mais plutôt d'être une solution unique de remplacement du système universitaire, fonctionnant différemment de ce système et étant profondément engagé envers les communautés locales. (Il n'y a encore aucun programme de transfert à l'université au sein du système de l'Ontario bien que les universités de cette province aient accepté d'admettre des diplômés des collèges en leur accordant des équivalences et en se fondant sur la valeur de chaque individu.) Toutefois, l'accent est mis sur la carrière envisagée de l'étudiant, ce dernier étant préparé par le système des CAAT à des emplois paraprofessionnels dans le monde des affaires, de l'industrie et des services publics de toutes sortes.

On peut résumer brièvement la raison d'être du Bill 153. Premièrement, il est plein de bon sens de pouvoir aux besoins de formation d'une foule de diplômés d'écoles secondaires partout dans la province qui ont besoin de formation technique en vue d'un emploi, mais qui ne peuvent ou ne veulent pas aller à l'université. Deuxièmement, l'économie de l'industrie a exigé du personnel qualifié plus compétent. Troisièmement, le gouvernement avait déjà mis en marche des réformes massives d'expansion des secteurs secondaires et universitaires; ce dont on avait besoin maintenant, c'était d'une foule de chances de poursuivre des études à plein temps et à temps partiel pour les citoyens qui n'avaient pas pu le faire auparavant. Enfin, les diplômés du secondaire de 1966 que la formation n'avait pas préparés à l'université étaient obligés d'entrer sur le marché du travail. En établissant les collèges, on allait accorder aux diplômés du secondaire l'égalité des chances de s'instruire, eux qui jusqu'ici avaient été placés devant l'alternative suivante: l'université ou le monde du travail.

Aujourd'hui, l'étudiant ambitieux peut fréquenter 15 universités à caractère public, huit collèges de formation des maîtres, un institut polytechnique, un collège des arts et quatre collèges de technologie agricole, 56 écoles de sciences infirmières et un certain nombre d'écoles professionnelles en plus des 22 CAAT — ces derniers ayant des campus dans plus de 50 villes.

Au mois de septembre 1973, toutes les écoles de sciences infirmières de l'Ontario ont été incorporées au système des CAAT. Le contrôle financier des collèges relève de la Division des affaires collégiales du ministère des Collèges et Universités. Un groupe consultatif du ministre, le Conseil ontarien des régents, composé de 15 membres nommés par le gouvernement, fournit des conseils sur de nouveaux programmes et sur des questions autres que les questions financières. C'est la Division qui est responsable de l'allocation des fonds. Chaque collège est organisé comme une société distincte ayant un conseil d'administration de 12 membres. Le président du collège est membre d'office du conseil d'administration.

Comme au Québec, le gouvernement de l'Ontario s'est servi durant les années 60 du système postsecondaire non universitaire généralement comme instrument de réforme sociale et afin de permettre à tout citoyen qui le désirait et le pouvait de poursuivre ses études. Les nouveaux établissements, ainsi que ceux déjà existants, ont été financés avec prodigalité. Le gouvernement a aussi été généreux dans l'aide financière qu'il a accordée aux étudiants. À la fin des années 60, il s'agissait de savoir si les coûts des collèges et des universités devaient rester prioritaires. La commission chargée de faire enquête dans ce domaine et sur des questions se rapportant à l'enseignement postsecondaire a été établie le 15 avril 1969 et son rapport final, *The Learning Society*, a été remis le 20 décembre 1972.

Ce qui a préoccupé la commission, entre autres, c'est le degré restreint de pouvoirs décisionnels au sein de chaque collège. Si les pouvoirs sont centralisés, les initiatives locales peuvent être contrecarrées, rendant ainsi le terme "collège communautaire" contradictoire. Les étudiants et les professeurs, par exemple, ne sont pas représentés au sein du conseil d'administration. (Environ la moitié des collèges ont maintenant des professeurs et des étudiants qui assistent aux réunions du conseil à titre d'observateurs et on exerce de plus en plus de pressions pour qu'ils soient nommés membres du conseil.) En outre, en vertu de la Loi sur les négociations collectives des employés de la couronne, les négociations des 2.547 professeurs de collèges de l'Ontario en 1970-71 ont été engagées au niveau provincial par l'Association de la fonction publique de l'Ontario. En somme, les collèges semblent jouir de moins de liberté que ce qu'on accordait aux universités auparavant.

Bien que les initiatives du gouvernement se soient avérées bénéfiques dans la création et la croissance des collèges, il est clair que les collèges individuels ont besoin d'un plus grand degré de décentralisation et de liberté afin servir la société de multiples façons. La commission a proposé que chaque CAAT désirant accorder des baccalauréats distincts aux étudiants qui avaient terminé avec succès les programmes appropriés de trois ans devraient pouvoir le faire. Les collèges n'ont pas été unanimes à ce sujet. (On aurait dit que cette mesure avait été prise pour diminuer plutôt que rehausser la signification du diplôme. Il semble axiomatique qu'un diplôme d'un "collège populaire" ait le droit d'être jugé sur sa performance plutôt que sur la titularisation institutionnelle.)

Les inscriptions totales à plein temps en 1971-72 dans les 22 CAAT et les établissements ne conférant pas de grades y compris le Collège des arts, les écoles d'agriculture et d'horticulture, mais non les écoles de sciences infirmières et l'Institut polytechnique Ryerson, étaient de 37,981. Depuis 1970-71, les inscriptions ont augmenté de 20% dans les CAAT. Alors que les inscriptions totales de l'ensemble du système représentaient 20% des étudiants âgés de 18 à 24 ans, les nouveaux arrivants en première année correspondaient à 52% de tous les étudiants âgés de 19 ans en 1971.

QUÉBEC

Avant les années 60, l'éducation au Québec était en grande partie catholique et française ou protestante et anglaise. Pour les francophones, l'éducation était surtout la prérogative de l'Église; les anglophones ont été laissés libres d'agir comme bon leur semblait. (Les Anglo-catholiques s'étaient taillés leur propre existence au sein du secteur franco-catholique.) Un point critique de l'ancien régime s'est produit au mois de mai 1961 quand le gouvernement a établi la Commission royale d'enquête sur l'enseignement présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent. Cette Commission — équilibrée et revêtue d'autorité — a été l'architecte des réformes massives qui se sont produites dans la structure éducative. Les volumes deux et trois du rapport, publiés au mois d'octobre 1964, recommandaient la formation "d'instituts" — établissements globaux pour les étudiants du niveau postsecondaire qui se préparent à entrer à l'université ou sur le marché du travail. Le 13 mai 1964, le Bill 60 a établi le ministère de l'Éducation et un mois plus tard, Paul Gerin-Lajoie était nommé ministre de l'Éducation, le premier dans l'histoire du Québec. Au mois de juin 1967, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi créant les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Au mois de septembre 1967, 12 CEGEP étaient établis et cinq ans plus tard la province en comptait 37. Parmi ceux-ci, quatre sont des collèges anglophones de la région de Montréal. Il y a, en outre, 28 collèges privés qui demandent des frais de scolarité et qui sont financés par des fonds publics dans une proportion de 80%.

En règle générale, les CEGEP n'ont pas été créés de toutes pièces, mais à partir d'une réorganisation d'établissements existants comprenant les écoles normales, les collèges classiques et les instituts d'études techniques. Administrés par une société publique comprenant des représentants des professeurs, des étudiants, des parents et de la collectivité, les collèges ont offert, gratuitement, une variété étonnante de programmes d'études ayant des contrastes frappants entre les cadres ruraux et urbains. Dans l'ensemble, l'objectif primordial, selon les mots du rapport Parent, était de fournir les chances "à chacun de continuer ses études dans le domaine qui répond le mieux à ses aptitudes, à ses goûts et à ses intérêts jusqu'au niveau le plus avancé qu'il peut atteindre". Il existe maintenant un certain nombre de collèges régionaux dont le but premier est de répondre aux besoins d'un secteur plus vaste qu'une région locale. Alors que les CEGEP sont des sociétés publiques autonomes, ils dépendent entièrement du ministère de l'Éducation quant à leurs revenus. La Direction générale de l'enseignement collégial (DIGEC), organisme ministériel, réglemente le budget et émet les directives relatives aux structures des programmes d'études et aux structures administratives.

Le Québec est la seule province où les étudiants qui veulent aller à l'université doivent d'abord passer par un collège communautaire. Avant la création des CEGEP, le Québec avait l'un des taux de fréquentation universitaire le plus bas de tout le Canada. Les CEGEP et la création de l'Université du Québec en 1969 ont donné aux étudiants francophones une plus grande possibilité de poursuivre des études universitaires et ont augmenté d'une façon importante les inscriptions dans les universités.

La croissance du système des CEGEP s'est faite régulièrement bien que d'une façon inégale. Étant donné l'énormité des changements sociologiques et éducatifs, il est compréhensible que des pressions se manifestent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de collège. Il y a, entre autres, les contraintes provoquées par le changement et la croissance. Les problèmes des programmes d'études, des installations insuffisantes, le passage des études classiques aux programmes techniques et les étudiants soucieux d'obtenir un emploi, tout cela a contribué à la grève des étudiants qui a eu lieu dans la province au mois d'octobre 1968 et qui conduisit à la fermeture des CEGEP pour un certain temps. Le Conseil supérieur de l'éducation, en tant qu'organisme consultatif indépendant du ministère de l'Éducation du Québec, a accepté la demande du ministre de l'Éducation d'entreprendre une évaluation en profondeur des programmes, de l'administration et des objectifs des CEGEP de la province. Il fera rapport à la fin de 1974. Considérant le corps de maîtres que les CEGEP sont obligés de servir — parents, gouvernement, industrie, professions, contribuables, sans parler des étudiants (qui ont des aspirations de plus en plus grandes) et des professeurs (qui ont des difficultés de reclassement) — les succès actuels des CEGEP est un vibrant hommage aux éducateurs cégépiens.

Les inscriptions dans les 12 premiers CEGEP en 1967 ont totalisé 10.000 étudiants. Les derniers chiffres fournis par Statistique Canada (1971-72) indiquent des inscriptions de 82.000 étudiants dont environ 46.000 aux programmes d'études générales et de transfert à l'université et 36.000 dans des programmes conduisant à des carrières. De ce dernier nombre, plus de la moitié des étudiants étaient de sexe féminin. Les CEGEP ont contribué d'une façon remarquable à augmenter la proportion d'étudiantes qui poursuivent des études postsecondaires. En 1969, 25% des diplômés étaient de sexe féminin; en 1971, ce pourcentage était passé à 50%.

PROVINCES ATLANTIQUES

L'histoire de l'enseignement postsecondaire dans les provinces atlantiques est long. Il semble être, déterminé, comme ailleurs, tout

autant par la politique, la race, la religion et la géographie que par les besoins du domaine de l'éducation. Un certain nombre de collèges — des instituts de technologie, un collège d'agriculture, une école d'études océaniques, un institut de géodésie, un collège des pêcheries, de génie maritime et d'électronique — desservent une variété de circonscriptions dans les provinces atlantiques, mais ces écoles ne fonctionnent pas encore comme un système comparable à ceux des autres provinces. Les provinces atlantiques s'en tiennent en général à la notion des écoles de technologie sans conseil d'administration administrées directement par les ministères gouvernementaux, comme dans l'Ouest canadien. Diverses pressions, y compris la possibilité de partager entre les quatre provinces les ressources fédérales mises à leur disposition, hâtent le mouvement vers des systèmes collégiaux ayant un pouvoir plus communautaire.

Le projet de loi visant à établir le Conseil des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et à décréter la Loi sur l'enseignement supérieur des provinces maritimes a été adoptée en troisième lecture au Nouveau-Brunswick au cours de l'été 1973. Les mesures législatives relatives aux collèges communautaires diviseront la province en sept régions ayant chacune son propre conseil. Un groupe régional conseillera le ministre de l'Éducation sur les modes appropriés d'expansion non universitaire et fera fonction d'organisme coordonnateur chargé d'établir les politiques pour les conseils régionaux. Il se peut aussi que les instituts de technologie existants soient coordonnés avec le programme des collèges.

La Loi sur l'enseignement supérieur des provinces maritimes, déjà décrétée par la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, donnera aux trois provinces le pouvoir d'établir la Commission sur l'enseignement supérieur des provinces maritimes visant à contribuer à la planification dans les provinces et les établissements d'enseignement.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est la nouvelle approche du recyclage des chômeurs au Collège Holland de l'Île-du-Prince-Édouard. Seul collège communautaire de l'Île, le Collège Holland a été fondé en 1969 sur le modèle des collèges ontariens. Il a établi un programme appelé STEP (self-teaching and evaluation process) qui a connu un vaste mouvement d'intérêt et qui pourrait servir avantageusement d'exemple ailleurs.

À Terre-Neuve, la Commission royale d'enquête sur l'éducation et la jeunesse a recommandé fortement en 1968 qu'on établisse des collèges communautaires; jusqu'à maintenant, il y a deux instituts d'études techniques et un certain nombre d'écoles professionnelles. Au mois de juin 1973, un collège régional constituant de l'Université Mémorial de Terre-Neuve a été créé à Corner Brook et les plans prévoient qu'un programme de deux années complètes sera établi avant le mois de septembre 1974. On n'a pas tenu compte de la notion du collège global.

En Nouvelle-Écosse, six collèges dispensent un enseignement du niveau postsecondaire; il y a deux instituts de technologie, un institut de géodésie, deux écoles d'études océaniques et un collège d'agriculture. Ce dernier offre un programme de trois ans conduisant à un grade ainsi que des programmes technologiques. Aucun d'eux n'a de conseil; il sont tous sous les pouvoirs du ministère de l'Éducation.

Les inscriptions à plein temps (pour tous les programmes techniques) s'élevaient, à l'automne 1971, à 848 pour Terre-Neuve, 391 pour l'Île-du-Prince-Édouard et 702 pour le Nouveau-Brunswick. La Nouvelle-Écosse avait au total 934 étudiants inscrits dans ses programmes techniques et 164 étudiants au

programme de transfert à l'université. Dans les provinces atlantiques, seulement 10% des 259 professeurs étaient des femmes comparativement à 22% dans l'Ouest du Canada et à 23% dans l'ensemble du Canada.

PROBLÈMES

Le premier problème auquel font face les collèges communautaires est celui des relations entre le gouvernement et les collèges. La coordination et l'administration à long terme des collèges préoccupent actuellement la plupart des gouvernements provinciaux. Bien que le fait que les collèges soient administrés directement par les gouvernements semble créer des problèmes, il est clair que le public demande une plus grande planification, une meilleure coordination et une économie plus étendue.

Il y a au moins quatre modèles d'administration des collèges par le gouvernement provincial: (a) établissement et fonctionnement directs des collèges – modèle qui se confine maintenant en grande partie aux instituts de technologie de l'Ouest du Canada et des provinces atlantiques; (b) liaison triangulaire impliquant le gouvernement, les collèges et les conseils scolaires régionaux – modèle qui existe maintenant seulement en Colombie-Britannique; (c) les responsabilités administratives provinciales déléguées en grande partie aux conseils collégiaux qui sont coordonnés par une commission provinciale – modèle qui existe en Ontario; (d) administration faite par le ministère de l'Éducation et les conseils collégiaux aidés d'associations collégiales non gouvernementales, comme le Québec. Dans tous ces cas, la contribution du gouvernement fédéral est subtile, habituellement déguisée, mais néanmoins importante en ce qui concerne les frais de fonctionnement et d'investissement de chaque collège public.

On ne s'entend pas au Canada sur ce que doivent être les relations appropriées entre les 11 gouvernements canadiens et leurs collèges. Vu que l'enseignement tertiaire comporte l'utilisation du personnel qualifié, des recherches et d'autres services essentiels au bien-être national, certains jugent que le gouvernement fédéral devrait y participer directement. En fait, il y a plusieurs immeubles dans lesquels sont offerts des programmes techniques à tous les niveaux de l'enseignement et qui ont été érigés au moyen de fonds provenant de sources fédérales. Et pourtant, plusieurs au Canada s'accrochent à la chimère voulant que l'éducation ne soit pas un problème national. L'autorité de l'éducation exercée dans les limites des provinces crée certaines difficultés qui exigent des pourparlers continus entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il est nécessaire d'établir des mécanismes de communications régulières avec divers ministères du gouvernement fédéral pour que les collèges communautaires apportent leur contribution maximale à la vie du Canada.

Le public devrait examiner beaucoup plus longuement cette question afin de déterminer les moyens par lesquels les collèges canadiens et leur collectivité peuvent réaliser les buts nationaux, sociaux et culturels déterminés par les gouvernements du Canada. L'examen de la diversité extraordinaire des relations entre les collèges et les gouvernements et de l'intérêt national pourrait soulever des questions comme les suivantes: "Comment doit-on éveiller l'intérêt national pour une main-d'œuvre qualifiée et transmettre des valeurs culturelles sur une base permanente? Comment peut être assuré le droit du public de faire rendre à ses collèges communautaires des services communautaires appropriés aux adultes? Le pouvoir du gouvernement étant accru, comment seront maintenues les initiatives locales? Comment la centralisation des pouvoirs décisionnels peut-elle augmenter sans perdre le caractère particulier et la souplesse au niveau local?"

Un deuxième problème concerne le statut des instituts de technologie en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en

Alberta et, peut-être, dans les provinces atlantiques. Tous ces instituts sont administrés directement par des ministères gouvernementaux dont le personnel se compose de fonctionnaires. Au Québec, en Ontario et au Manitoba, les instituts existants ont été intégrés au système des collèges au fur et à mesure qu'il a été établi dans ces provinces. Seul l'Institut polytechnique Ryerson de l'Ontario a fait exception. En Saskatchewan, toutefois, la demande récente des instituts d'avoir le mot "collège" dans leur titre a été refusée, supposément pour les distinguer des collèges actuellement en pleine expansion. On a longuement débattu, en Alberta, la question de savoir si les deux instituts de technologie devaient être intégrés, au point de vue de leur fonctionnement, dans le système des collèges communautaires. Des dispositions ont été prises pour une telle éventualité dans la Loi sur les collèges (1969).

Le statut de l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique dans le système postsecondaire ne conduisant pas à un grade de cette province (seule province ayant un institut) est particulièrement intéressant. Ouvert en 1964 et fort bien équipé, il est administré directement par le ministère de l'Éducation. L'Institut jouit d'une réputation remarquable parmi les étudiants, le monde de l'industrie et les autres établissements d'enseignement. Il attire des étudiants hautement qualifiés (il est souvent plus difficile d'être admis à l'Institut qu'aux universités de la Colombie-Britannique), il leur donne une formation formelle et rigoureuse et il leur garantit presque un emploi. En effet, presque tous les étudiants qui ont reçu leur diplôme dans les sept premières années ont obtenu en emploi.

Dans les trois provinces de l'Ouest en particulier, on se demande si une plus grande coordination, une répartition plus équitable des fonds, une meilleure planification au niveau provincial et des services plus efficaces aux étudiants de la localité (moins de duplication et de concurrence), seraient atteints si les instituts étaient administrés comme les autres collèges tout en maintenant leur caractère spécialisé et le haut niveau de l'opinion publique dont ils jouissent actuellement. On se demande également si les instituts devraient devenir, comme l'Institut polytechnique Ryerson, des instituts conférant des grades dans des programmes particuliers.

Le troisième problème concerne ce qu'on ne connaît pas sur les collèges. L'éducation est la plus grosse industrie au Canada. Une personne sur trois est soit professeur ou étudiant ou employée par un établissement d'enseignement. Vingt cents de chaque dollar perçu en impôt de toutes les sources vont à l'éducation. Les collèges coûtent cher. Selon le rapport Worth, l'Université de l'Alberta a estimé en 1970 qu'il coûtait \$1,726 pour maintenir un étudiant de première année dans la faculté des arts; la moyenne des dépenses par étudiant dans les collèges et les instituts de l'Alberta était de \$1,967. Le rapport intitulé *The learning society* mentionne qu'en 1971-72, l'Ontario a dépensé \$3,552 en frais de fonctionnement par étudiant à plein temps, en moyenne, dans les universités et \$2,628 dans les CAAT. Le 26 septembre 1973, le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique a annoncé que sa province dépenserait \$100,000,000 durant une période de cinq ans pour un programme grandement accéléré visant à augmenter le nombre des collèges et à fournir de meilleurs services aux établissements existants. (Bien que ces chiffres indiquent un investissement considérable dans le domaine de l'éducation au niveau collégial, le Canada a encore moins d'étudiants de niveau collégial comparativement aux États-Unis.) Étant donné les frais de fonctionnement des collèges, il semble extraordinaire que si peu de recherches, de planification et de publication aient été faites.

Les années 70 exigent l'étude continue de modèles en regard desquels on puisse expérimenter l'efficacité de types particuliers d'établissements dans la réalisation des buts de la société. Nous avons vu (et nous voyons) la création de systèmes provinciaux

d'enseignement postsecondaire entièrement nouveaux visant à servir une nouvelle clientèle. Ce qui manquait dans la plupart des provinces, avant la création de ces systèmes de collèges, c'était un plan à long terme soigneusement préparé. Le gouvernement fédéral a accordé des fonds à cette fin, les politiciens ont décidé qu'il était nécessaire d'avoir un plus grand nombre d'établissements et ils ont laissé entendre qu'il était mieux d'en avoir davantage. Plus il y a de jeunes adultes dans une classe pour une période de temps plus longue, plus le nombre de chômeurs diminue et mieux vont les choses. On ne connaît pas toutefois l'effet précis de cette situation. On n'a pas beaucoup étudié, au niveau national, le passage des étudiants de l'école secondaire à divers genres d'instituts, de collèges et d'universités et, partant de là, leur entrée sur le marché du travail. D'un point de vue canadien, le manque d'analyses en profondeur et la pénurie de renseignements statistiques sur le fonctionnement des collèges sont déshonorants. On connaît très peu de choses sur les étudiants adultes — d'où ils viennent, pourquoi ils étudient et ce qu'ils ont l'intention de faire. On a besoin, partout au pays, d'un champ plus vaste et plus profond de recherches institutionnelles et d'analyse provinciale. Il est bien possible que d'autres provinces imitent les programmes de recherches supérieurs de la Commission des collèges de l'Alberta et de la Fédération des CEGEP. Cette dernière est sous la dépendance des collèges, mais financée par le gouvernement provincial (contribution fondamentale de \$8,000 par collège plus \$5.50 pour chaque étudiant à plein temps si le nombre d'inscriptions dépassent 1,500, mais ne dépassent pas plus de 2,565). La Fédération, en vertu de son indépendance et de son financement généreux, est capable de répondre avec autorité aux besoins définis des collèges en matière de recherches et d'échanges de renseignements et d'être le porte-parole de tous les collèges. Son indépendance a été amplement démontrée quand elle s'est opposée avec succès aux tentatives du gouvernement en 1973 de légiférer dans le domaine de nouveaux règlements pour les collèges.

Le quatrième problème concerne le besoin de divers groupements du personnel des collèges au Canada afin qu'ils puissent se réunir et trouver les moyens par lesquels les collèges puissent refléter d'une façon appropriée le climat social, les ressources, le mouvement vers le changement et, par-dessus tout, les forces politiques (les derniers décideurs) qui s'exercent dans chaque province. Toutes les provinces ont répondu d'une façon particulière à leurs besoins d'études avancées non universitaires. Depuis des années, la littérature américaine et les modèles américains ont servi de lignes directrices. Maintenant, l'occasion

est offerte d'étudier certaines inventions sociales remarquablement créatrices chez-nous. Cependant, les chances de le faire sur une base interprovinciale sont extrêmement limitées. Certaines provinces défendent presque au personnel des collèges de se déplacer à l'extérieur de la province. L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), dont le siège social est situé à Toronto, a facilité les déplacements dans une certaine mesure. Fondée en 1970 (grâce aux subventions de la Fondation Kellogg), elle remplit le rôle de centre national de renseignements et de recherches, et de liaison entre les collèges. Bien qu'on ait grandement besoin de sa direction et qu'elle possède une capacité presque illimitée de répondre aux besoins d'information et de planification des collèges, elle n'est pas suffisamment subventionnée. D'autres organismes nationaux, qui pourraient aussi répondre aux besoins des collèges sur une base interprovinciale, s'effondrent, faute d'appui.

Le cinquième est celui de la titularisation et des normes. Les collèges n'ont pas investi suffisamment dans le perfectionnement professionnel des professeurs. Par contre, les séminaires annuels intitulés "Excellence in the instructional process", tenus à Banff et parrainés par l'Institut canadien des collèges communautaires, ont aidé à faciliter les programmes de formation en cours d'emploi. Mais les collèges eux-mêmes ont clairement besoin de résoudre les problèmes professionnels inhérents à la convention collective et à la titularisation. S'ils ne le font pas, d'autres établissements le feront.

Le sixième problème est celui de la contradiction, maintenant devenue grave, qui existe entre ce qu'on trouve dans les prospectus des collèges et la réalité. Le rendement des collèges dans les collectivités qu'ils desservent, dans les programmes à l'intention des personnes qui ont dépassé l'âge normale d'étudier, dans l'orientation des étudiants et dans les possibilités d'études et de travail créateurs pour les étudiants a besoin d'être examiné sérieusement. (Relativement au dernier point, l'invention québécoise — l'animateur de collège — fait une heureuse exception; cet animateur est un professeur-conseiller qui facilite les intérêts d'apprentissage des étudiants en dehors de la classe.) En un mot, il y a des gens qui mettent sérieusement en doute la capacité des collèges de fournir d'autres possibilités valables d'acquisition des connaissances que les modes traditionnels. On hésite à affirmer que les collèges modifient le système des classes au Canada et qu'ils contribuent à une plus grande mobilité sociale et à une plus grande démocratisation des Canadiens.

Community colleges

Collèges communautaires

This list of community colleges was compiled by Dr. Gordon Campbell, faculty of education, The University of Lethbridge, Lethbridge, Alberta T1K 3M4. The list should be used in conjunction with Prof. Campbell's article "Community colleges of Canada" located at the beginning of this directory.

Information concerning the colleges and their programs of study may be obtained by writing directly to the institutions.

Cette liste des collèges communautaires a été dressée par M. Gordon Campbell, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Lethbridge, Lethbridge (Alberta) T1K 3M4. Cette liste devrait être utilisée conjointement avec l'article de M. Campbell "Les collèges communautaires du Canada" qui se trouve au début du présent répertoire.

On peut obtenir des renseignements sur les collèges et leurs programmes d'études en écrivant directement aux établissements d'enseignement.

BRITISH COLUMBIA/COLOMBIE-BRITANNIQUE

British Columbia Institute of Technology

3700 Willingdon Ave.

Burnaby 2, B.C. (604-434-5722)

Principal: Mr. D.H. Goard

Camosun College

1950 Lansdowne Rd.

Victoria, B.C. (604-592-1281)

Principal: Dr. Grant Fisher

Capilano College

(Main campus) 2055 Purcell Way

North Vancouver, B.C. (604-926-5551)

Principal: Mr. A.H. Glenesk

Campuses at North and West Vancouver

Cariboo College

900 McGill Rd.

Kamloops, B.C. (604-374-0123)

Principal: Mr. J. Harrison

College of New Caledonia

2001 Central St.

Prince George, B.C. (604-562-2131)

President: Dr. F.J. Speckeen

Douglas College

(Main campus) P.O. Box 2053

New Westminster, B.C. (604-588-6404)

Principal: Dr. G. Wootton

Campuses at New Westminster, Richmond and Surrey.

Malaspina College

375 Kennedy St.

Nanaimo, B.C. (604-753-1211)

Principal: Dr. C.M. Opgaard

Okanagan College

(Main campus) 1000 K.L.O. Rd.

Kelowna, B.C. (604-762-5445)

Principal: Dr. R.F. Grant

Campuses at Kelowna, Salmon Arm and Vernon

Royal Roads Military College

Victoria, B.C. (604-388-1603)

Commandant: Colonel R.C.K. Peers

Selkirk College

(Main campus) P.O. Box 1200

Castlegar, B.C. (604-365-7292)

Principal: Dr. B.E.C. Fraser

Campuses at Castlegar and Nelson

Trinity Western College

Box 789, 7600 Glover Cres.

Langley, B.C. (604-534-5381)

President: Dr. Calvin Hanson

Vancouver City College

(Main campus) 1595 W. 10th Ave.

Vancouver 9, B.C. (604-731-1131)

Principal: Dr. T.J. Gilligan

Campuses include Langara, Special Programs Division, Vancouver School of Art and Vancouver Vocational Institute

ALBERTA

Alberta College

10041-101 St.

Edmonton, Alta. T5J 0S3 (403-429-2851)

President: Dr. S.G. McCurdy

Camrose Lutheran College

Camrose, Alta. (403-672-3381)

President: Rev. K.G. Johnson

Concordia Lutheran College

Edmonton, Alta. (403-477-6955)

President: to be appointed

Fairview Agricultural and Vocational College

Fairview, Alta. (403-835-2213)

President: Mr. Andrew Nicol

Grande Prairie Regional College

10306 - 102nd Ave.

Grande Prairie, Alta. T8V 2W4 (403-532-8855)

President: Dr. H.N. Anderson

Grant MacEwan Community College

(Main campus) 400-10150 - 100th St.

Edmonton, Alta. T5J 2P2 (403-425-8810)
 President: Mr. John Haar
 Campuses include Assumption, Cromdale and Old Scona

Lethbridge Community College
 Lethbridge, Alta. T1K 1L6 (403-327-2141)
 President: Dr. C.D. Stewart

Medicine Hat College
 Medicine Hat, Alta. (403-527-2277)
 President: Dr. E.S. Chace

Mount Royal College
 (Main campus) Lincoln Park Campus
 4825 Richard Rd.
 Calgary, Alta. T3E 6K6 (403-246-6111)
 President: Dr. W.B. Pentz
 Campuses include Churchill Park, Lincoln Park and Old Sun Campus

Northern Alberta Institute of Technology
 11762 – 106th St.
 Edmonton, Alta. T5G 2R1 (403-479-8471)
 President: Dr. G.W. Carter

Olds Agricultural and Vocational College
 Olds, Alta. (403-226-3311)
 President: Mr. W.J. Collin

Red Deer College
 56th Ave. and 32nd St.
 Red Deer, Alta. (403-346-3376)
 President: Dr. W. Forbes

Southern Alberta Institute of Technology
 1301 – 16th Ave. N.W.
 Calgary, Alta. T2M 0L4 (403-284-8110)
 President: Mr. F.C. Jorgenson

Vermillion Agricultural and Vocational College
 Vermillion, Alta. (403-853-3366)
 President: Mr. W.S. Baranyk

SASKATCHEWAN

Carleton Trail Community College
 Box 720
 Humboldt, Sask. (306-682-2623)
 Principal: Mr. Lorne Johnson

Cypress Hills Community College
 Unit 15 – The Plaza Mall
 Swift Current, Sask. (306-773-9347)
 Principal: Dr. Nathan Kroman

Kelsey Institute of Applied Arts and Sciences
 33rd St. and Idylwyld Dr., Box 1520
 Saskatoon, Sask. (306-652-1800)
 Principal: Mr. I.J. Wilson

La Ronge Region Community College
 Box 509
 La Ronge, Sask. (306-425-2480)
 Principal: Mr. John Stobbe

Parkland Community College
 317 Main St.
 Melville, Sask. (306-728-4344)
 Principal: Mr. Conrad Hnatiuk

Prince Albert Regional Community College
 1420 Central Ave.
 Prince Albert, Sask. S6V 4W5 (306-763-6446)
 Principal: to be appointed

St. Peter's College
 Muenster, Sask. (306-682-3373)
 Principal: Rev. V. Morrison

Saskatchewan Technical Institute
 Saskatchewan St. and 6th Ave. N.W.
 Moose Jaw, Sask. S6H 4R4 (306-692-0691)
 Principal: Mr. R.P. Barschel

Wascana Institute of Applied Arts and Sciences
 Regina, Sask. (306-525-6108)
 Principal: Mr. R.L. Gardner

MANITOBA

Assiniboine Community College
 1430 Victoria Ave. E.
 Brandon, Man. (204-727-8421)
 Principal: Mr. R.A. Jones

Keewatin Community College
 The Pas, Man. (204-623-3416)
 Principal: Dr. M.N. Eastman

Red River Community College
 2055 Notre Dame Ave.
 Winnipeg, Man. R3H 0J9 (204-786-6311)
 Principal: Mr. G.L. Talbot

ONTARIO

Colleges of Applied Arts and Technology (CAAT's)

Algonquin College of Applied Arts and Technology
 (Main campus) Schools of Applied Arts and Business and the
 Technical Centre

1385 Woodroffe Ave.
Ottawa, Ont. K2G 1V8 (613-725-7507)

President: M. Laurent Isabelle

Campuses in Ottawa and Pembroke

Cambrian College of Applied Arts and Technology

1400 Barrydowne Rd., Station A
Sudbury, Ont. P3A 3D8 (705-675-6453)

President: Mr. J.T. Koski

Canadore College of Applied Arts and Technology

P.O. Box 5001
North Bay, Ont. (705-474-7600)

President: Dr. M.A. Hewgill

Centennial College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 651 Warden Ave.
Scarborough, Ont. (416-694-3241)

President: Mr. Douglas Light

Campuses include Ashtonbee, Birchmount, Progress, St. Augustine's, Scarborough and Thorncliffe

Conestoga College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 299 Doon Valley Dr.
Kitchener, Ont. (519-653-2511)

President: Dr. J.W. Church

Campuses at Galt, Guelph, Kitchener, Seaforth, Stratford and Waterloo

Confederation College of Applied Arts and Technology

P.O. Box 398, Postal Station F
Thunder Bay, Ont. (807-577-5751)

President: AVM D.A.R. Bradshaw

Durham College of Applied Arts and Technology

P.O. Box 385, Simcoe St. N.
Oshawa, Ont. (416-576-0210)

President: Dr. G.E. Willey

Fanshawe College of Applied Arts and Technology

(Main campus) P.O. Box 4005, Terminal "C"
1460 Oxford St. E.

London 32, Ont. (519-451-7270)

President: Dr. J.A. Colvin

Campuses at Simcoe and Woodstock

George Brown College of Applied Arts and Technology

(Main campus) P.O. Box 1015, Station "B"
Toronto 2B, Ont. (416-967-1212)

President: Mr. C.C. Lloyd

Campuses include Casa Loma, College, Keele, Kensington and Teraulay

Georgian College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 401 Duckworth St. W.

Barrie, Ont. (705-728-1951)

President: Mr. R.P. Crawford

Campuses at Barrie, Orillia, Owen Sound and Penetanguishene

Humber College of Applied Arts and Technology

(Main campus) Humber College Blvd.

Rexdale, Ont. (416-677-6810)

President: Mr. Gordon Wragg

Campuses at Islington, Toronto and Weston

Lambton College of Applied Arts and Technology

(Main campus) South Vidal St., P.O. Box 969

Sarnia, Ont. (519-542-7751)

President: Mr. G.M. Delgrosso

Campus in Sarnia

Loyalist College of Applied Arts and Technology

P.O. Box 4200
Belleville, Ont. (613-962-9501)

President: Mr. Herbert Young

Mohawk College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 220 Dundurn St. S.

Hamilton, Ont (416-389-4461)

President: Mr. Sam Mitminger

Campuses at Brantford, Hamilton and Stoney Creek

Niagara College of Applied Arts and Technology

Woodlawn Rd.
Welland, Ont. (416-735-2211)

President: Mr. A.S. Manera

Northern College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 155 Pine St. S., P.O. Box 1062

Timmins, Ont. (705-264-9413)

President: Mr. J.H. Drysdale

Campuses at Haileybury, Kirkland Lake, South Porcupine and Timmins

St. Clair College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 2000 Talbot Rd. W.

Windsor 42, Ont. (519-966-1656)

President: Dr. R.C. Quittenton

Campus in Chatham

St. Lawrence College of Applied Arts and Technology

(Main campus) P.O. Box 6000

Kingston, Ont. (613-544-5400)

President: Mr. W.W. Cruden

Campuses at Brockville, Cornwall and Kingston

Sault College of Applied Arts and Technology

P.O. Box 60

Sault Ste-Marie, Ont. (705-949-2050)

President: Mr. G.R. Lawson

Seneca College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 1750 Finch Ave. W.

Willowdale, Ont. (416-491-5050)

President: Mr. W.T. Newnham

Campuses at King City and Willowdale

Sheridan College of Applied Arts and Technology

(Main campus) 1430 Trafalgar Rd.

Oakville, Ont. (416-845-9430)

President: Mr. J.M. Porter

Campuses at Brampton, Malton, Milton, Oakville and Port Credit

Sir Sandford Fleming College of Applied Arts and Technology

(Main campus) P.O. Box 653

Peterborough, Ont. (705-743-5610)

President: Mr. D.B. Sutherland

Campuses at Cobourg, Lindsay and Peterborough

(Other community colleges/Autres collèges communautaires)

Centralia College of Agricultural Technology

Huron Park, Ont. (519-228-6691)

Principal: Mr. J.A. MacDonald

Kemptville College of Agricultural Technology

Kemptville, Ont. (613-258-3411)

Principal: Mr. F.A. Stinson

New Liskeard College of Agricultural Technology

New Liskeard, Ont. (705-647-6701)

Principal: Mr. John Butler

Niagara Parks Commission

School of Horticulture

Niagara Falls, Ont. (416-356-2241)

Superintendent: Mr. Burt Henning

Ontario College of Art

100 McCaul St.

Toronto, Ont. (416-366-4977)

President: Mr. Roy Ascott

Ridgetown College of Agricultural Technology

Ridgetown, Ont. (519-674-5456)

Principal: Mr. W.W. Snow

Royal Military College of Canada

Kingston, Ont. (613-545-7236)

Commandant: Brig.-Gen. W.K. Lye

QUÉBEC/QUEBEC

[Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP)/
Colleges of general and vocational education]

Collège Ahuntsic

9155, rue Saint-Hubert

Montréal 353 (Qué.) (514-389-5921)

Directeur général: M. Roger Lafleur

Collège André-Laurendeau

405, Terrasse Newman

LaSalle 650 (Qué.) (514-363-1171)

Directeur général: M. Jean Frigon

(Ce collège ouvrira ses portes au mois de septembre 1974/This
new college is scheduled to open in September 1974)

Collège Bois-de-Boulogne

10555, av. de Bois-de-Boulogne

Montréal 355 (Qué.) (514-332-3000)

Directeur général: M. Léonce Beaupré

Collège régional Bourgeois

(Siège social) 2775, rue Bourdages, C.P. 9000

Saint-Hyacinthe (Qué.) (514-773-6691)

Directeur général: M. Henri-Paul Girouard

Campus de Drummondville, Saint-Hyacinthe et Tracy

Champlain Regional College

(Main campus) 1257 Queen Blvd. N., P.O. Box 5000

Sherbrooke, Que. (819-563-6881)

Director general: Mr. Frederick Turley

Campuses include Lennoxville, St-Lambert and St. Lawrence

Collège de Chicoutimi

534 est, rue Jacques Cartier, C.P. 1148

Chicoutimi (Qué.) (418-549-9520)

Directeur de campus: M. Marcel Girard

Collège régional de la Côte-Nord

(Siège social) 275, boul. LaSalle

Baie-Comeau (Qué.) (418-296-2204)

Directeur général: M. Armand Bélanger

Campus de Manicouagan et Mingan

Dawson College

350 Selby St.

Westmount 215, Que. (514-931-8731)

Director general: Mr. Paul Gallagher

Collège Édouard-Montpetit

945, ch. de Chambly

Longueuil (Chambly) Qué. (514-679-2630)

Directeur général: M. François Caron

Collège François-Xavier-Garneau
1660, boul. de l'Entente
Québec 6^e (Qué.) (418-681-6284)
Directeur général: M. Maurice Ruest

Collège de la Gaspésie
Rue Jacques-Cartier, C.P. 590
Gaspé (Gaspé-Sud) Qué. (418-368-2201)
Directeur général: M. Jude Hughes

Collège de Hull
289, boul. Taché, C.P. 220
Hull (Gatineau) Qué. (819-771-6231)
Directeur général: M. Gilles Meilleur

John Abbott College
P.O. Box 2000
Ste-Anne-de-Bellevue, Qué. (514-453-1900)
Director general: Mr. Bruce McAusland

Collège de Joliette
20 sud, rue Saint-Charles, C.P. 130
Joliette (Qué.) (514-759-1661)
Directeur général: M. Jean-Louis Marchand

Collège de La Pocatière
100, 4^e av. Painchaud
La Pocatière (Kamouraska) Qué. (418-856-1525)
Directeur général: M. Camille Castonguay

Collège de Lévis-Lauzon
70, rue Philippe-Boucher
Lauzon (Lévis) Qué. (418-837-0253)
Directeur général: M. J.-Maurice Proulx

Collège de Limoilou
801, 12^e rue, C.P. 1400
Québec 3^e (Qué.) (418-529-2531)
Secrétaire général: M. Raymond Asselin

Collège Lionel-Groulx
Rue St-Louis
Ste-Thérèse-de-Blainville (Terrebonne) Qué. (514-430-3120)
Directeur général: M. Charles Valois

Collège de Maisonneuve
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal 406 (Qué.) (514-254-7131)
Directeur général: M. Roland Arpin

Collège de Matane
616, av. St-Rédempteur
Matane (Qué.) (418-562-1240)
Directeur général: M. Lucien Lelièvre

Collège Montmorency
3719, boul. Lévesque
Chomedey (Laval) Qué. (514-688-6671)
Directeur général: M. Denis Latour

Collège de Rimouski
60 ouest, rue de l'Évêché
Rimouski (Qué.) (514-723-1880)
Directeur général: M. Fernand Dionne

Collège de Rivière-du-Loup
85, rue Ste-Anne
Rivière-du-Loup (Qué.) (418-862-6903)
Directeur général: M. Robert Diamant

Collège de Rosemont
6400, 16^e avenue
Montréal 408 (Qué.) (514-376-1620)
Directeur général: M. Gordon Guillet

Collège de Rouyn-Noranda
425, rue Gagné, C.P. 1500
Rouyn (Qué.) (819-762-0931)
Directeur général: M. Jacques Roux

Collège régional du Saguenay-Lac Saint-Jean
(Siège social) 400, rue Mellon
Arvida (Qué.) (418-548-7191)
Directeur général: M. Roland Gauthier
Campus d'Alma, de Chicoutimi, de Jonquière et de St-Félicien

Collège de Sainte-Foy
2410, ch. Sainte-Foy
Sainte-Foy (Qué.) (418-688-0350)
Directeur général: M. Ghyslain Jobin

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
30, boul. du Séminaire, C.P. 310
Saint-Jean (Qué.) (514-347-5301)
Directeur général: M. Jacques Laflamme

Collège de Saint-Jérôme
295, av. du Palais
Saint-Jérôme (Terrebonne) Qué. (514-436-1580)
Directeur général: M. Fernand Paquette

Collège de Saint-Laurent
625, boul. Ste-Croix
Montréal 379 (Qué.) (514-747-6521)
Directeur général: M. Jean-Marie Moreau

Collège de Shawinigan
655, av. de la Station, C.P. 610
Shawinigan (Saint-Maurice) Qué. (819-537-9351)
Directeur général: M. Jean-Guy Farrier

- Collège de Sherbrooke
(Siège social) 475, rue du Parc
Sherbrooke (Qué.) (819-563-3150)
Directeur général: M. Robert Sabourin
Campus de Granby
- Collège de Thetford Mines
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines (Mégantic) Qué. (418-338-8591)
Directeur général: M. Gérard Lemay
- Collège de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, C.P. 97
Trois-Rivières (Qué.) (819-378-9171)
Directeur général: M. Jean-Paul Morissette
- Collège de Valleyfield
169, rue Champlain, C.P. 308
Salaberry-de-Valleyfield (Qué.) (514-373-9441)
Directeur général: M. Robert Savard
- Vanier College
821 Ste-Croix Blvd.
Montreal 379, Que. (514-333-3811)
Director general: Mr. Patrick Shanaham
- Collège de Victoriaville
475 est, rue Notre-Dame, C.P. 68
Victoriaville (Arthabaska) Qué. (819-758-1571)
Directeur général: M. Roland Henry
- Collège du Vieux-Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke
C.P. 444, Station "N"
Montréal 129 (Qué.) (514-842-7161)
Directeur général: M. André Trudel
- Collèges privés/Private colleges
- Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal 352 (Qué.) (514-381-4293)
Directeur général: M. Marcel Lagacé, p.s.s.
- Collège Durocher
857, Riverside Drive
Saint-Lambert (Chambly) Qué. (514-671-8162)
Directrice générale: S. Yolande Laberge, s.n.j.m.
- Collège Français Inc.
185 ouest, av. Fairmount
Montréal 151 (Qué.) (514-272-0754)
Directeur général: M. Louis Portal
- Collège Jean-de-Brébeuf
3200, ch. de la Côte Sainte-Catherine
Montréal 250 (Qué.) (514-342-1320)
Directeur général: R.P. Georges Legault, s.j.
- Collège Jésus-Marie de Sillery
2047, ch. Saint-Louis
Sillery 6^e (Qué.) (418-527-4113)
Directrice générale: S. Éliane Pelletier, r.j.m.
- Collège Lafèche
1687, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Qué.) (819-375-7346)
Recteur: Mgr Albani Mélançon, p.d.
- Collège de l'Assomption
270, boul. l'Ange-Gardien
L'Assomption (Qué.) (514-837-4734)
Recteur: M. Gilles Lapointe, ptre
- Collège de Lévis
9, rue Mgr Gosselin
Lévis (Qué.) (418-837-7772)
Recteur: M. Loïc Bernard, ptre
- Institut Marguerite-Bourgeoys
4873, av. Westmount
Westmount 217 (Qué.) (514-486-4644)
Directrice générale: S. Hélène Thibodeau, c.n.d.
- Collège Marguerite-d'Youville
2700, av. des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy 10^e (Qué.) (418-656-9313)
Directrice générale: S. Maria Lamontagne, s.c.q.
- Marianopolis College
3647 Peel St.
Montreal, Que. (514-288-6166)
Principal: Sr. Mary MacCormack
- Collège Marie-de-France
4835, ch. de la Reine-Marie
Montréal (Qué.) (514-737-1177)
Directrice: S. Gabrielle Marie-Françoise
- Collège Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal-Nord 462 (Qué.) (514-325-0150)
Directeur général: M. Hubert Boulanger, é.c.
- Collège Mérici
755, ch. Saint-Louis
Québec 6^e (Qué.) (418-683-1591)
Directeur général: M. Jean-Marc Vaillancourt

Académie Michèle-Provost Inc.

(Lycée français international mixte)

1517 ouest, av. des Pins

Montréal 109 (Qué.) (514-934-0596)

Directrice générale: Mme Michèle Provost

École supérieure de musique de Nicolet

251, rue Saint-Jean-Baptiste

Nicolet (Qué.) (819-293-4461)

Directrice générale: S. Jacqueline Fortin, a.s.v.

École Normale Notre-Dame-de-Foy

5000, rue St-Félix

Cap-Rouge (Qué.) (418-656-6713)

Directeur général: M. Jean-Paul Desbiens, f.m.s.

Notre Dame Secretarial School

2330 Sherbrooke St. W.

Montreal 109, Que. (514-933-0224)

Principal: S. Landry

Petit Séminaire de Québec, Le

1, rue de la Fabrique, C.P. 460

Québec 4^e (Qué.) (418-529-9931)

Directeur général: M. Marcel Drouin, ptr

Collège du Sacré-Coeur

155 nord, rue Belvédère

Sherbrooke (Qué.) (819-569-9457)

Directrice: S. Priscilla Lareau

Séminaire des Saints-Apôtres

14800 est, boul. Gouin

Montréal 479 (Qué.) (514-665-3821)

Directeur: R.P. Simon DuMouchel

Séminaire Saint-Augustin

Cap-Rouge (Qué.) (418-656-1644)

Directeur général: R.P. Claude Lavergne, c.ss.r.

Collège de Saint-Damien

Saint-Damien, Bellechasse (Qué.) (418-789-2182)

Directrice générale: S. Marie-Marthe Dumont, n.d.p.s.

Séminaire de St-Georges

St-Georges, Beauce (Qué.) (418-228-8896)

Supérieur-recteur: M. Denis Morin, ptr

Collège militaire royal de Saint-Jean

St-Jean (Qué.) (514-347-5381)

Commandant: Colonel J.-P. Cadieux

Collège St-Jean-Vianney

14800 est, boul. Gouin

Montréal 479 (Qué.) (514-665-3821)

Directeur général: R.P. Raymond Proulx, s.ss.a.

Séminaire de Sherbrooke

195, rue Père Marquette, C.P. 790

Sherbrooke (Qué.) (819-563-2050)

Recteur: M. Georges Cloutier, ptr

Collège Stanislas

780, boul. Dollard

Outremont (Qué.) (514-273-9521)

Directeur: R.P. G. Muchemleb

Institut Teecart Inc.

3155, rue Hochelaga

Montréal 402 (Qué.) (514-526-0493)

Directeur général: M. Jean Mcunier

École de musique Vincent-d'Indy

200, ch. Bellingham

Outremont 153 (Qué.) (514-273-4271)

Directrice générale: S. Stella Plante, s.n.j.m.

Autres institutions/Other institutions

Conservatoire de musique de Chicoutimi

582 est, rue Jacques-Cartier

Chicoutimi (Qué.) (418-549-2575)

Directeur: M. Pierre Bourque

Conservatoire de musique de Hull

279, boul. Alexandre-Taché

Hull (Qué.) (819-777-9117)

Conservatoire de musique de Montréal

1700, rue Berri

Montréal 132 (Qué.) (514-843-3651)

Conservatoire de musique de Québec

265 est, boul. St-Cyrville

Québec 4 (Qué.) (418-643-2190)

Directeur: M. Paul-Émile Talbot

Conservatoire de musique de Trois-Rivières

1505, rue Royale

Trois-Rivières (Qué.) (819-375-7748)

Directeur: M. Raymond Daveluy

Institut de technologie agricole

La Pocatière (Qué.) (418-856-1110)

Directeur général: M. L. Dufour

Institut de technologie agricole

C.P. 70

Saint-Hyacinthe (Qué.) (514-773-7401)

Directeur général: M. Lionel d'Amour

Institut de tourisme et d'hôtellerie

550, rue Poupart

Montréal 134 (Qué.) (514-873-4163)

Directeur général: M. Paul-Émile Levesque

NEWFOUNDLAND/TERRE-NEUVE

College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics

(Main campus) 1595 W. 10th Ave.

St. John's, Nfld. (709-726-5272)

President: Dr. C.R. Barrett

Corner Brook Branch College

Corner Brook, Nfld.

Principal-designate: Dr. A.M. Sullivan

Newfoundland College of Trades and Technology

P.O. Box 1566, Prince Philip Dr.

St. John's, Nfld. (709-720-3870)

Principal: Mr. K.F. Duggan

PRINCE EDWARD ISLAND/ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Holland College

P.O. Box 878

Charlottetown, P.E.I. (902-892-4191)

President: Dr. D. Glendenning

NEW BRUNSWICK/NOUVEAU-BRUNSWICK

Atlantic Baptist College

Moncton, N.B. (506-382-7550)

Principal: Mr. Stuart Murray

Collège de Bathurst

Rue du Collège

Bathurst (N.-B.) (506-546-9851)

Directeur des études: M. Arthur Chiasson

Collège Jésus-Marie

Shippagan (N.-B.) (506-336-2295)

Directrice: S. Légère

Collège Saint-Joseph

Moncton (N.-B.) (506-855-2070)

Directeur des études: Maurice Chamard, c.s.c.

Collège Saint-Louis-Maillet

Edmunston (N.-B.) (506-735-6883)

Directeur des études: M. Jean-Guy Lachance

Maritime Forest Ranger School

Box 518

Fredericton, N.B. (506-454-4363)

Director: Dr. H.W. Blenis

Saint John Institute of Technology

P.O. Box 1225

Saint John, N.B. (506-696-1860)

Principal: Mr. L.R. Fulton

New Brunswick Institute of Technology

1234 Mountain Rd., Box 1200

Moncton, N.B. (506-389-9121)

Principal: Mr. C.L. Low

NOVA SCOTIA/NOUVELLE-ÉCOSSE

Collège Sainte-Anne, Le

Church Point, Comté de Digby (N.-É.) (902-769-2114)

Président: M. Omer Blinn

Nova Scotia Agricultural College

Truro, N.S. (902-895-1571)

Principal: Mr. W.A. Jenkins

Nova Scotia Eastern Institute of Technology

P.O. Box 5300

Sydney, N.S. (902-539-5300)

Principal: Mr. J.E. Perry

Nova Scotia Institute of Technology

Box 2210, 5685 Leeds St.

Halifax, N.S. (902-454-7451)

Principal: Mr. C.R. MacLean

Nova Scotia Land Survey Institute

Lawrencetown, N.S. (902-584-3351)

Principal: Mr. J.F. Doig

Nova Scotia Marine Navigation School

Box 2210

Halifax, N.S. (902-454-7451)

Principal: to be appointed

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010494611

